



École nationale  
d'administration  
pénitentiaire

2016

*Passionnément*

Rapport d'activité



# Avant propos

*"2016 a été ma première année à la tête de l'École nationale d'administration pénitentiaire".*

*Une année :*

## MARQUÉE PAR DES CHANGEMENTS :

- le changement de direction, avec l'arrivée en février de la directrice puis début juillet du directeur adjoint, Monsieur Jean-Philippe MAYOL, ainsi qu'un changement de directrice de la formation à deux reprises dans la même année, laissant Madame PERROT seule à la tête de cette direction pendant toute l'année 2016, et encore jusqu'en juillet où son nouvel adjoint prendra ses fonctions. Soit 18 mois de situation dégradée à un poste clé de l'Énap. Je salue l'investissement de Madame PERROT, à la hauteur des enjeux de notre école.
- une lettre de mission du ministre en date du 11 juillet 2016, qui a donné lieu à un plan d'actions actualisé à deux reprises en 2016. De nombreux chantiers sont engagés et imbriqués.

## RICHE EN ÉMOTIONS AVEC :

- un défilé organisé par les élèves CPIP, « sublimons la différence », magnifique plaidoyer pour la tolérance et le respect des uns et des autres,
- L'agression particulièrement grave d'un élève surveillant de la 190<sup>ème</sup> promotion lors d'un stage en établissement, et le grave accident de moto subi par un élève surveillant de la 191<sup>ème</sup> promotion. L'école demeure à leurs côtés dans les suites, difficiles, de ces événements.
- le décès accidentel de Monsieur YSSOUFFA, jeune élève surveillant de la 191<sup>ème</sup> promotion qui a endeuillé l'ensemble de l'école, de la communauté agenaise et mahoraise,
- la présence de Monsieur BADINTER à l'école pour la première fois : il nous a enrichis de ses valeurs humanistes fortes et a exhorté les jeunes professionnels à être les derniers garants de la dignité humaine,
- la présence de Madame HESSEL pour accompagner le baptême de la 45<sup>ème</sup> promotion d'élèves DSP, portant elle aussi la force de l'engagement et des valeurs humaines,
- une promotion de 200 élèves polynésiens, avec un partage culturel jusqu'au haka final d'octobre 2016, danses et musiques tahitiennes,
- une journée citoyenne mobilisatrice des élèves, personnels et partenaires,
- une journée de cohésion des personnels sur le campus de l'école,
- un exercice impressionnant et formateur simulant une attaque terroriste.

## RICHE EN VALEURS ET SYMBOLES AVEC :

- le défilé historique et inédit du 14 juillet sur les Champs Elysées,
- l'élaboration et la diffusion des valeurs de l'Énap,
- l'organisation de rassemblements des promotions d'élèves surveillants, en fins de cycle et retours de stage, pour diffuser et rappeler les grands principes déontologiques et les grandes valeurs de notre administration,

- l'apprentissage des bases protocolaires immédiatement après la remise des uniformes aux élèves surveillants,
- la cérémonie avec le garde des Sceaux puis le Premier ministre, travaillée avec son aide de camp militaire pour atteindre un niveau d'excellence. Le chant de « l'énapienne », écrit à l'occasion du défilé du 14 juillet, a été interprété pour la première fois à cette occasion,
- un rassemblement des acteurs de formation (RAF) animés par la passion de la formation.

Ce fut une année riche, lourde, enthousiasmante, parfois inquiétante, et épuisante pour les équipes, avec la plus grosse promotion jamais connue d'élèves surveillants, des contraintes croisées et multiples, un nouveau décret pour l'école après un accouchement long et douloureux.

A chaque fois les personnels, et les élèves, ont relevé les défis. Le goût de la formation est une réalité, partagée par les formateurs, responsables de formation, chargés de formation, assistants de formation, personnels des différents services, personnels techniques, administratifs, d'encadrement et de direction.

*Qu'ils soient tous ici remerciés !*

Sophie Bleuet, directrice de l'Énap



# Sommaire

## PAGES

<b>La formation, les élèves</b>	<b>7</b>
LA FORMATION INITIALE	7
<i>Présentation des 5 départements d'enseignement</i>	7
<i>Observatoire de la formation</i>	13
LA FORMATION CONTINUE	15
LES BAPTÊMES 2016	18
FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS INNOVANTES	18
FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS MARQUANTES	23
3 VISITES MINISTÉRIELLES	26
14 JUILLET 2016	28
<b>L'action culturelle</b>	31
<b>La communication</b>	33
<b>La recherche et la documentation</b>	35
COLLOQUE	35
RAYONNEMENT	35
MÉDIATHÈQUE GABRIEL TARDE	36
CENTRE DE RESSOURCES SUR L'HISTOIRE DES CRIMES ET DES PEINES (CRHCP)	37
UNITÉ ÉDITION	38
ARCHIVES	38
<b>Publications de l'école</b>	39
LES PRESSES DE L'ÉNAP	39
LE CLASSEUR DE DROIT PÉNITENTIAIRE (CDP)	41
<b>Relations internationales</b>	43
LE DÉPARTEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES	43
<b>Les instances de l'école</b>	49
<b>Les chiffres 2016</b>	57
LE BUDGET	58
LES RESSOURCES HUMAINES	60
<b>Contacts</b>	62
<b>Les valeurs de l'Énap</b>	64
<b>L'Énapienne</b>	66



# La formation, les élèves

## LA FORMATION INITIALE

- > Nombre de journées de formation : **465 715.5**
- > Budget de fonctionnement (hors masse salariale et frais de déplacement) : **636 908,78 €**
- > Achat de formation : **372 106.24 €**

### Présentation des cinq départements d'enseignement

#### > **Le département greffe pénitentiaire et applicatifs informatiques**

Le département greffe pénitentiaire applicatifs informatiques (DGPAI) est chargé de la conception des programmes d'enseignements relatifs au greffe pénitentiaire et aux applicatifs informatiques vers l'ensemble des filières d'élèves et stagiaires en formation initiale et vers les personnels en formation continue. Les enseignements délivrés par le DGPAI sont répartis en deux pôles thématiques :

##### > *Le pôle greffe pénitentiaire*

Les enseignements du pôle thématique greffe pénitentiaire permettent aux élèves et stagiaires en formation initiale de s'approprier les points fondamentaux de cette matière (écrou, levée d'écrou, transfert...).

Ils permettent également aux personnels déjà en poste de consolider leurs connaissances par le biais de la formation continue.

Pour les personnels nouvellement affectés dans les greffes pénitentiaires, une convention pédagogique quadripartite (l'agent, le chef d'établissement, le directeur interrégional, l'Énap) prévoit systématiquement un parcours de formation adapté.

Le DGPAI participe à la représentation de l'Énap dans le cadre de la mise en œuvre du volet professionnalisation et formation du PAQ greffe (plan d'amélioration de la qualité de fonctionnement des greffes) en collaborant notamment avec la direction de l'administration pénitentiaire sur la structuration de l'expertise collective greffe. Il développe le partenariat avec les autres écoles du ministère de la Justice en proposant des offres de formation continue communes.

##### > *Le pôle applicatifs informatiques*

Les enseignements préparent les élèves et stagiaires en formation initiale à l'utilisation des applicatifs informatiques dans le cadre de leur pratique professionnelle (Genesis, Gide, CEL, APPI). Il met également

en œuvre les enseignements relatifs aux logiciels bureautiques (Microsoft Office, Libre Office). Ces programmes sont dispensés devant tous les publics en formation initiale en lien avec les autres départements d'enseignement de l'École.

En collaboration avec l'équipe nationale de déploiement Genesis, le département participe aux actions de sensibilisation des agents affectés sur des sites en cours de bascule sous Genesis.

#### > **Le département droit et service public**

Le département droit et service public est chargé au sein de la direction de la formation de la conception des programmes d'enseignements juridiques vers l'ensemble des filières d'élèves et stagiaires en formation initiale. Il veille à l'actualisation et à la dimension professionnelle des enseignements qu'il conçoit et dispense et contribue à la valorisation et à la diffusion du droit pénitentiaire. Il participe à la représentation de l'Énap et de l'institution dans le cadre des partenariats qu'il noue avec tout organisme relevant ou non du ministère de la Justice (ENM, ENG, universités, services déconcentrés...) et, dans ce cadre, assure notamment la co-direction du Master 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme en partenariat avec les universités de Pau et des Pays de l'Adour et de Bordeaux-Montesquieu-IV.

Le département est composé de trois pôles d'enseignements :

##### > *Le pôle service public*

Le pôle service public concentre les thématiques relatives aux institutions et politiques pénitentiaires, aux droits et obligations des fonctionnaires ainsi qu'à la déontologie et à l'éthique professionnelle. Les valeurs du service public y sont développées. Ces séquences de formation servent prioritairement les objectifs d'intégration des élèves dans leur environnement professionnel et contribuent à leur acquisition d'une juste identité professionnelle.

### > Le pôle droit

Le pôle droit rassemble les thématiques relatives au parcours pénal (droit pénal et procédure pénale – organisation juridictionnelle), le droit pénitentiaire stricto sensu et le droit de l'exécution et de l'application des peines. L'ensemble de ces matières donnent simultanément lieu à une approche technique et procédurale, d'une part, et à une approche professionnelle construite à partir d'études de cas, de simulations, de développements pratiques et d'objectifs de stages.

### > Un pôle transversal

Un pôle transversal, enfin, rassemble les enseignements et études relatifs aux systèmes pénitentiaires comparés, au droit européen de la protection des droits de l'homme ainsi qu'aux règles et standards pénitentiaires européens qui, au travers notamment des Règles Pénitentiaires Européennes (RPE) et des Règles Européennes de la Probation (REP), permettent de former les apprenants, en cohérence avec les autres départements, aux réformes et démarches qualité qui sont à l'œuvre au sein de l'administration pénitentiaire.

### > Le département sécurité

Le département sécurité accomplit une double mission :

> Dispenser les apprentissages

> Instruire aux gestes techniques les élèves et les stagiaires de toute filière, afin de prendre en charge les personnes placées sous main de justice en toute sécurité.

La déclinaison graduelle des gestes signifie l'application d'une méthodologie fondée sur le discernement et l'analyse des situations rencontrées intégrant les caractéristiques et la diversité des publics confiés à l'administration pénitentiaire. A ce titre, elle intègre les orientations et les directives fixées par l'administration centrale.

Les formateurs et instructeurs du département élaborent des mises en situation dans leurs domaines de compétence et d'expertise. Les mises en situation sont établies à partir de l'exploitation des synthèses nationales permettant la production d'exercices de simulation fondés sur la réalité des incidents survenus en établissements et services. Les sections du département développent et échangent leurs savoir-faire entre autres avec l'état-major de sécurité pénitentiaire, les DISP, les établissements, la gendarmerie nationale, la police nationale, la sécurité civile.





Le département Sécurité rassemble les quatre sections suivantes :

> *Section sûreté et pratiques sécuritaires opérationnelles*

Les enseignements dispensés sont relatifs à l'apprentissage des gestes techniques directement liés à l'application des règles de sécurité telles que la détection des menaces avec le logiciel IRIS, l'utilisation des matériels de contrôle (tunnel d'inspection à rayons X, portique de détection des masses métalliques, magnétomètre, ...), les procédures de vérification (les contrôles d'effectifs, les mouvements...), les gestes techniques (contrôles des personnes détenues, fouilles des locaux, distributions...) et la connaissance de la réglementation pénitentiaire (la prévention des évasions, les plans d'interventions devant certains publics, la réglementation à la porte d'entrée principale...).

Les enseignements didactiques font également appel à des ressources externes qui interviennent sur des thématiques variées auprès des différents publics en formation initiale : les produits stupéfiants, la politique de sécurité, la sécurité des escortes, les explosifs, le renseignement, les plans d'intervention. La section assure la formation en matière de conduite opérationnelle dans les missions spécifiques (ERIS, équipes extractions judiciaires, équipes cynotechniques...).

> *Section incendie et secours à la personne*

La lutte contre les incendies et le secourisme sont enseignés au cœur du bâtiment de simulation, (maîtrise du feu et des risques incendie, protection et assistance aux personnes en danger). Cet apprentissage concerne des personnels en formation initiale et en formation continue. La formation repose sur la connaissance de la réglementation, la transmission des consignes, l'accomplissement des gestes et des pratiques spécifiques délivrés notamment lors des exercices de mise en situation. L'enseignement concernant la prévention du suicide est intégré au catalogue des thématiques dispensées par la section. Il est réalisé en transversalité avec le département probation et criminologie.

L'unité coopère au moyen de conventions avec les sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours et de l'École nationale supérieure des

officiers sapeurs-pompiers permettant d'enrichir les contenus pédagogiques, d'offrir des locaux de simulation et de procéder à des échanges sur les contenus réglementaires et opérationnels.

La discipline du secourisme est assurée par les membres de la section titulaires du brevet national de moniteur des premiers secours. Est traitée la thématique de l'assistance et des secours à la personne en cas de tentative de suicide, d'incendie, d'agression ou d'automutilation.

La section assure aussi la formation en matière de lutte contre l'incendie aux personnels rattachés à d'autres administrations (de santé, des impôts, des finances publiques et de la STEMO (PJJ). Elle forme aussi les personnels des collectivités territoriales pour l'obtention du PSC 1 (Prévention Secours Civique niveau 1).

> *Section sport - techniques d'intervention - prévention des violences et des situations de crise*

Les apprentissages sont orientés vers les gestes et techniques professionnels ainsi que vers les techniques d'intervention. Cette section axe principalement le contenu de ses enseignements sur la prévention des violences, la protection personnelle et la proportionnalité dans l'usage de la force employée en rapport avec l'évaluation du danger et de la menace. La sécurité des personnes est une priorité absolue, elle s'appuie sur la valeur institutionnelle du travail en équipe.

Les enseignements de la section ont pour finalité de rendre les professionnels plus assurés dans leurs postures vis-à-vis de situations violentes et (ou) dans la gestion de situations de crise. Ils sont dispensés en fonction des publics en formation initiale. Ces enseignements se traduisent par des modes de communication verbale comme la prévention des violences ou des situations de crise mais également et principalement par des modes de communication non verbale. C'est ainsi que l'on abordera les gestes professionnels que sont les techniques de défense personnelle et celles liées à l'intervention spontanée ou préparée que l'on nomme techniques d'intervention et de menottage.



Le fil conducteur de ces apprentissages reste le principe de l'intégrité physique de tous les protagonistes dans le respect des règles inhérentes à l'usage de la force, cette dernière regroupant aussi l'utilisation de moyens intermédiaires de défense (bpt et bppl).

L'ensemble de toutes ces techniques fondamentales ne pouvant se réaliser sans la pratique du sport. Cette dernière est un prérequis à tous les enseignements dispensés par la section.

Tous ces apports sont renforcés lorsqu'il s'agit de former des personnels qui souhaitent se spécialiser comme les moniteurs de sport, les moniteurs techniques d'intervention, les agents des équipes régionales d'intervention ou ceux des escortes judiciaires. Les instructeurs de la section ont aussi un rôle de conseil auprès des moniteurs associés afin de garantir une certaine homogénéité dans les pratiques liées aux techniques d'intervention au sein des DISP.

#### > *Section tir*

Outre les exercices de tir, cette unité dispense des cours théoriques sur l'usage des armes en milieu pénitentiaire.

Elle est particulièrement mobilisée pour dispenser des enseignements à tous les personnels en tenue et de direction dans le cadre de la formation initiale d'une part, et assurer les besoins exprimés par la formation continue concernant les monitorats de tir et l'accompagnement des ERIS d'autre part. Elle participe à la formation des escortes armées. L'unité entretient des relations soutenues avec les forces de gendarmerie, de police, des douanes, de l'armée de terre. Elle emploie une gamme d'outils complémentaires : simulateur, stand de tir, ainsi que des structures diversifiées.

### > **Le département gestion et management**

Composé de trois pôles thématiques, le département gestion et management définit et met en œuvre les enseignements permettant aux futurs professionnels de développer leurs savoirs, leurs savoir-faire opérationnels et leur savoir être relationnel en communication, gestion et management, nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Les enseignements sont élaborés et dispensés par les formateurs, les responsables de formation ou les cadres du département. Certains enseignements nécessitent l'intervention de prestataires de formation extérieurs ou de professionnels de terrain.

#### > *Le pôle gestion administrative et financière*

Les enseignements dispensés dans ce pôle sont orientés vers l'acquisition de connaissances techniques dans les domaines de la gestion publique, plus particulièrement pour les cadres de direction. Ces thématiques portent notamment sur les enjeux du dialogue social, la gestion des compétences en matière de ressources humaines, l'analyse et l'organisation des services, l'élaboration et le suivi du budget d'une structure.

Enfin, des thématiques plus générales sont dispensées en matière de santé et sécurité au travail, de risques psycho-sociaux, sur le partenariat public-privé et sur les écrits administratifs.

#### > *Le pôle management*

Les enseignements concernés par ce pôle s'adressent aux cadres du 1<sup>er</sup> surveillant au directeur (en établissement pénitentiaire ou en SPIP). Après une introduction au management en lien avec l'actualité de la fonction publique, les séquences pédagogiques permettent la maîtrise des différentes formes de management (stratégique, opérationnel, relationnel, de projet, d'équipe, de conduite du changement ...)

Les capacités managériales s'acquièrent essentiellement par la pratique c'est pourquoi, dans ce domaine, la pédagogie s'appuie sur des méthodes actives de découverte (jeux de rôle et mises en situation) qui permettent à l'élève de passer du conceptuel à l'opérationnel.



D'autres outils pédagogiques sont mis à disposition des apprenants : des dossiers documentaires, des études de cas, des travaux en sous-groupes, des exercices d'analyse de pratique.

#### > *Le pôle communication professionnelle*

La communication étant au cœur des métiers pénitentiaires, tous ses aspects sont développés : les techniques de communication, les postures et attitudes favorisant l'écoute ainsi que les différents canaux de communication présents en SPIP et en établissements.

Les enseignements de ce pôle concernent tous les publics en formation. Les séquences de formation alternent apports théoriques et mises en situation permettant à l'élève d'acquérir et de développer des compétences en communication qu'il s'agisse de communication orale ou écrite.

Pour les cadres et les CPIP la maîtrise des entretiens professionnels représente un enjeu important dans l'exercice quotidien de leurs fonctions, cet apprentissage y tient donc une place prépondérante.

#### > **Le département probation et criminologie**

Le département s'organise en trois pôles thématiques portant sur les caractéristiques des différents profils et sur l'évaluation des personnes placées sous main de justice, sur les méthodologies d'intervention, sur les politiques et dispositifs d'insertion.

Les connaissances transmises traitent des politiques pénitentiaires en matière de prévention de la récidive, du suivi et de l'accompagnement des personnes placées sous main de justice, de la prévention des risques auto et /ou hétéro agressifs, de la gestion des comportements inadaptés.

Un ensemble de savoirs, savoirs faire et savoirs être va renforcer les compétences de l'élève, du stagiaire dans le domaine de la probation, de l'évaluation criminologique, de la sécurité individuelle et collective.

Ces différentes thématiques sont abordées sous forme didactique et/ou par des mises en situations afin de fournir aux élèves et aux stagiaires des bases communes et nécessaires pour une prise de fonction.

Elles se déclinent en quelques grands champs :

- > Le parcours d'exécution de la peine et des mesures
- > Les caractéristiques des personnes placées sous main de justice
- > La psycho-criminologie orientée sur les auteurs de faits délictuels et criminels
- > Le repérage de troubles du comportement
- > La criminologie appliquée à l'évaluation des facteurs de risques
- > Les dispositifs et les méthodologies de prise en charge des personnes sous main de justice
- > La prévention des situations à risque

Ces champs sont susceptibles d'évoluer avec les politiques pénales et pénitentiaires.





## Effectif annuel des élèves formés :

**3 846** élèves ou stagiaires en formation initiale en 2016

## Qui sont nos élèves de 2016 ?

### Observatoire de la formation

#### *Une école qui connaît ses publics.*

Tous les élèves et stagiaires qui entrent en formation à l'Énap font l'objet d'un recensement. Cette collecte de données fournit à l'administration pénitentiaire une mémoire statistique sur des milliers de personnels recrutés chaque année. Ces documents constituent des sources de données objectives et fiables pour la formation et les recherches scientifiques. En outre, ils permettent également aux candidats aux concours d'être précisément informés sur les profils des recrutés.

En 2016, **19** plaquettes sociodémographiques ont été publiées.

**Formation initiale** : 46<sup>ème</sup> promotion de DSP ; 4<sup>ème</sup> promotion de DSP formation d'adaptation ; 20<sup>ème</sup> promotion de lieutenants pénitentiaires ; 24<sup>ème</sup> promotion de 1<sup>er</sup> surveillants ; 190<sup>ème</sup> promotion de surveillants ; 191<sup>ème</sup> promotion de surveillants ; 192<sup>ème</sup> promotion de surveillants ; 9<sup>ème</sup> promotion de DPIIP ; 21<sup>ème</sup> promotion de CPIIP ; 31<sup>ème</sup> promotion de moniteurs de sport ; personnels techniques

**Formation continue** : 7<sup>ème</sup> promotion d'agents pénitentiaires d'escortes judiciaires 3 sessions ; 40<sup>ème</sup> promotion de formateurs et de responsables de formation ; promotion d'ERIS ; 8<sup>ème</sup> promotion de classe préparatoire intégrée ; promotion 1 et 2 des personnels administratifs responsables et agents de greffe.

#### **Les évaluations de la formation par les élèves**

Les évaluations menées en fin de formation auprès des élèves ont pour fonction d'apporter une mesure globale et statistique sur la satisfaction ressentie à l'égard des enseignements et des stages. Ces résultats à chaud présentent l'intérêt d'apporter rapidement des données exhaustives et d'ouvrir des pistes de réflexion sur les évaluations à mener de manière plus approfondie. Des études de fond, appelées évaluations différées, sont ainsi menées sur les activités professionnelles des personnels en poste sur le terrain et le transfert des acquis de formation.

En 2016, **13** enquêtes de satisfaction et 2 bilans de cycle ont été réalisés.

**Formation initiale** : 45<sup>ème</sup> promotion de DSP ; 24<sup>ème</sup> promotion de 1<sup>er</sup> surveillant ; 20<sup>ème</sup> promotion de lieutenants pénitentiaires ; 20<sup>ème</sup> promotion de CPIIP ; 21<sup>ème</sup> promotion de CPIIP 21, bilans de cycles 1 et 2 ; 8<sup>ème</sup> promotion de DPIIP ; 188, 189 et 190<sup>èmes</sup> promotions de surveillants ; 31<sup>ème</sup> promotion de moniteurs de sport

**Formation continue** : 7<sup>ème</sup> promotion d'agents pénitentiaires d'escortes judiciaires sessions 1 et 2 ; Une promotion d'ERIS ; 40<sup>ème</sup> promotion de responsables de formation et de formateurs

#### **Evaluations différées et études**

*Devenir CPIIP... et le rester ?* Analyse démographique des départs des CPIIP en cour de formation et en cours de carrière de 1995 à 2014

Par *Laurent Gras et Nicolas Boutin*

Surdiplômés au vu du niveau requis pour passer le concours, les CPIIP partiraient en masse, dans un contexte de réforme pénale où les enjeux autour de leur recrutement, de leur formation et de leur mission n'ont jamais été aussi forts. Mais qu'en est-il réellement ? Que deviennent les conseillers d'insertion et de probation (CPIP) recrutés par l'administration pénitentiaire ? Quel est leur devenir professionnel ?

Cette étude démographique de **2768** CPIIP recrutés depuis 1995 apporte un éclairage exclusif sur la fidélisation des CPIIP et vient rompre avec les représentations parfois stéréotypées sur le sujet. En abordant en trois temps les carrières de ces personnels – Quand partent-ils ? Qui part ? Où vont-ils ?, cette recherche montre que, loin des idées reçues, les taux de départ de cette catégorie de personnels sont globalement bas, d'autant plus que les partants se dirigent en premiers lieu vers des postes d'encadrement de l'administration pénitentiaire, première perspective professionnelle rejointe par ces cadres en devenir...

**OBSERVATOIRE  
DE LA FORMATION**





*Évaluation différée de la formation – 43<sup>ème</sup> promotion  
de directeurs des services pénitentiaires*  
Par Valentine Auzanneau

La première partie de ce rapport présente l'avis général des directeurs stagiaires sur la formation, leurs attentes ainsi que celles de leurs supérieurs hiérarchiques, tandis que la deuxième partie expose plus précisément les commentaires des directeurs stagiaires sur le contenu des unités de formations. La troisième partie de ce rapport porte sur la transition entre l'école et le terrain via les stages et la prise de poste lors du stage de pré-affectation. Plusieurs préconisations, découlant des échanges avec les directeurs stagiaires et leurs supérieurs hiérarchiques, sont ensuite formulées. Pour terminer, la direction de l'école répond aux principales observations et présente les évolutions à venir pour les prochaines promotions.



*Les accidents du travail à l'Énap chez les élèves surveillants – 189<sup>ème</sup> promotion*  
Par Nicolas Boutin

Durant ses 7 mois de formation, la 189<sup>ème</sup> promotion de surveillants a connu 38 accidents du travail (AT). Ce chiffre étant le plus important jamais observé chez ce public, il est apparu nécessaire d'étudier le phénomène afin d'en apprécier l'ampleur exacte ainsi que les causes.

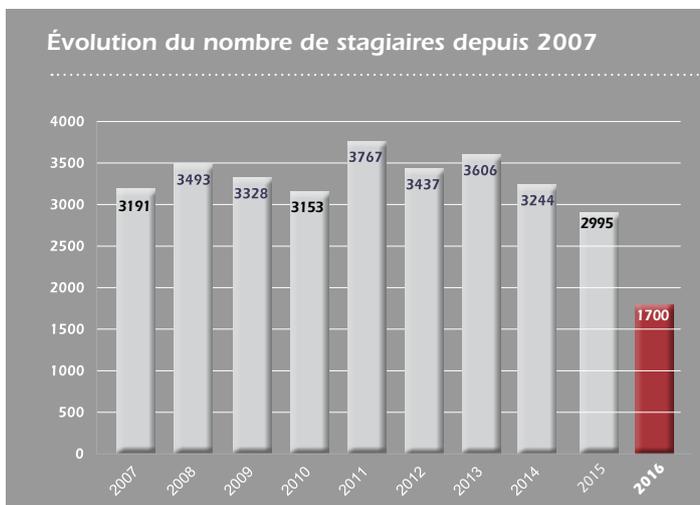
Une étude statistique menée auprès de la filière des surveillants, sur les dossiers personnels des victimes d'accidents du travail (AT) au sein de la 189<sup>ème</sup> promotion et la réalisation d'entretiens auprès d'élèves et de formateurs ont fait ressortir que, malgré un constat en apparence alarmant, le taux d'accidentés est relativement stable au cours de ces dernières années, oscillant autour de 5% pour chaque promotion. De plus, la majorité des AT ne débouchent pas sur un arrêt de travail, ce qui laisse penser que leur gravité est souvent peu importante.

L'étude a permis de mettre en évidence que les accidents avaient le plus souvent lieu dans les dojos au cycle 2, plus particulièrement lors des séances intitulées « gestes professionnels ». Des facteurs de risque ont été identifiés tels que le stress de la validation qui pousse certains élèves à se surpasser ou à cacher leurs antécédents médicaux, la concentration d'un nombre élevé d'élèves dans les dojos et le manque d'échauffement sur certaines séances. Cette étude a été présentée en CHSCT.

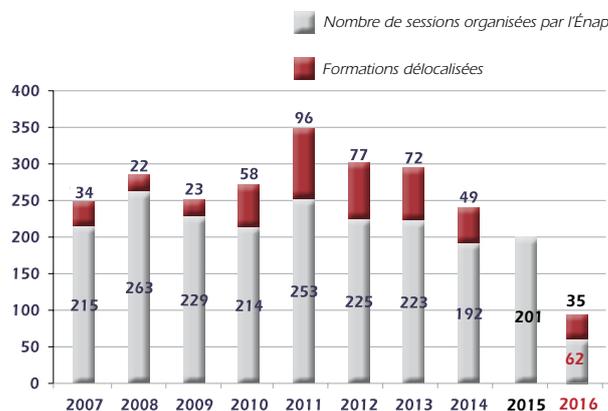


## LA FORMATION CONTINUE

- > Budget de fonctionnement (hors masse salariale et frais de déplacement) : **201 329,76 €**
- > dont budget d'achat de formation continue : **92 691.15 €**



### Évolution du nombre de sessions depuis 2007



### Le rassemblement des acteurs de formation RAF

Du 8 au 10 novembre, l'Énap a accueilli 130 personnels en provenance de toute la France pénitentiaire pour le traditionnel « Rassemblement des acteurs de formation » (RAF).



Rassemblement des acteurs de formation 2016

La première matinée a consisté en échanges d'informations générales sur la vie de l'école, sur les valeurs de l'Énap, sur les évolutions prévisibles en matière de formation, et sur des préoccupations partagées par les unités recrutement formation qualification et l'école. Ensuite, 3 demi-journées ont été consacrées à des travaux menés en sous-groupes sur des sujets liés à la formation des élèves surveillants, la formation des CPIP et l'utilisation du logiciel Harmonie. Enfin, la dernière matinée a permis la restitution, en séance plénière, des conclusions des différents groupes de travail.

Ce RAF s'est déroulé dans une atmosphère très constructive preuve, une fois encore, que la communauté des formateurs est prête à porter les évolutions de nos métiers.



Signature convention justice restaurative

## La justice restaurative : actions 2016

### ► Remise des certificats d'animateur de rencontre restaurative

Le 18 mars 2016, la directrice de l'Énap, a remis les premiers certificats d'animateurs de rencontres restauratives aux 19 participants de la formation continue de 60 heures organisée à l'Énap dans le cadre de la convention signée avec l'institut français pour la justice restaurative (IFJR) en juillet 2015, en présence du professeur émérite Robert Cario, président de l'IFJR. Cette convention (à laquelle l'INAVEM s'est jointe par avenant) s'inscrit dans le droit fil de la loi du 15 août 2014.

Ces nouveaux diplômés pourront dorénavant animer des rencontres détenus-victimes en établissement ou en milieu ouvert. Ils sont tous DPIP ou CPIP, à l'exception de 2 personnes du milieu associatif.

Le premier module de 30 heures avait eu lieu en décembre 2015. Le deuxième module, essentiellement consacré aux mises en situations, s'est déroulé du 14 au 18 mars.

► **Signature de la convention de partenariat pour l'organisation de rencontres condamnés - victimes**  
Paul Mbanzoulou, directeur de la recherche et de la documentation, a représenté la directrice de l'Énap, à la cour d'appel de Montpellier le 8 avril 2016 lors de la cérémonie de signature de la convention de partenariat pour l'organisation de rencontres condamnés - victimes dans le cadre de la justice restaurative. Cette convention, signée par 6 partenaires (Énap, Spip 34, IFJR, IRTS, association d'aide aux victimes, le Crivias), en présence du premier président de la cour d'appel, du procureur général, du directeur interrégional des

services pénitentiaires de Toulouse et de nombreux participants, confié à l'Énap la mission d'évaluation et de supervision de la session de rencontres condamnés - victimes de mai 2016.

### ► Formation des coordinateurs des cercles de soutien et de responsabilité (CSR) et des cercles d'accompagnement et de ressources (CAR)

Dans le cadre de la convention de partenariat sur la justice restaurative conclue entre l'Énap, l'IFJR et l'INAVEM, une formation des coordinateurs des cercles de soutien et de responsabilité (CSR) et des cercles d'accompagnement et de ressources (CAR) a eu lieu à l'Énap du 11 au 15 avril. Ce module 2 a permis aux participants, après évaluation et un retour individualisé sur leur positionnement et l'appropriation du dispositif, d'obtenir le certificat d'animateur de rencontres restauratives, option coordinateur de CSR/CAR.

Parmi les participants figuraient un officier pénitentiaire, des personnels du secteur associatif et des personnels d'insertion et de probation (DPIP et CPIP). Cette formation assurée par Jean-Jacques Goulet (co-fondateur de CSR au Québec), le Dr Florent Cochet, et Robert Cario, a permis aux participants de maîtriser le protocole spécifique de mise en œuvre des CSR vs CAR ; le recrutement du membre principal ; le recrutement et la formation des membres bénévoles de la communauté et l'opérationnalisation des CSR/CAR au travers de l'exemple du SPIP des Yvelines.



Justice restaurative, mars 2016



*Formation justice restaurative, 27 mai 2016*

➤ **Formation des animateurs de rencontres restauratives**

Dans le cadre de la convention de partenariat sur la justice restaurative conclue entre l'Énap, l'IFJR et l'INAVEM, une formation des animateurs de rencontres restauratives (Rencontres détenus-victimes/condamnés-victimes) a eu lieu à l'Énap du 23 au 27 mai 2016. Ce module 2 a permis aux participants, après évaluation écrite sur l'appropriation du dispositif et un retour individualisé sur leur positionnement, d'obtenir le certificat d'animateur de rencontres restauratives, option RDV/RCV.

Parmi les participants figuraient 9 personnels du secteur associatif et 9 personnels pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP et CPIP).

Cette formation assurée par Paul Mbanzoulou (directeur de la recherche et de la documentation-Énap) et Robert Cario (professeur émérite, président de l'IFJR), a permis aux participants de maîtriser le protocole spécifique de mise en œuvre et d'animation des RDV/RCV.

---

**Session de formation des enseignants exerçant en établissement pénitentiaire**

La session de formation des enseignants s'est déroulée à l'Énap du 04 au 08 janvier 2016. Elle était composée de 56 stagiaires exerçant leurs fonctions en établissement pénitentiaire. Ce temps de formation

avait comme objectif principal de leur permettre d'approfondir leurs connaissances de l'administration pénitentiaire ainsi que celle du public qu'ils ont à former.



## LES BAPTÊMES 2016

En 2016, les promotions suivantes ont été baptisées à l'occasion de leur cérémonie de fin de formation :

- > **SURVEILLANTS PÉNITENTIAIRES** 189<sup>ème</sup> promotion  
Promotion « Franck Loudenot »
- > **LIEUTENANTS PÉNITENTIAIRES** 20<sup>ème</sup> promotion  
(concours) Promotion « Edmond Michelet »
- > **LIEUTENANTS PÉNITENTIAIRES (LISTE D'APTITUDE)** 20<sup>ème</sup> promotion  
Promotion Romain Bidoux
- > **LIEUTENANTS PÉNITENTIAIRES** 20<sup>ème</sup> bis promotion,  
Promotion « Simone Buffard »
- > **FORMATEURS ET RESPONSABLES DE FORMATION**  
40<sup>ème</sup> promotion, « Promotion Ibn Ziaten »
- > **CPIP** 20<sup>ème</sup> promotion, Promotion « Geneviève De  
Gaulle Anthonioz »
- > **MONITEURS DE SPORT** 31<sup>ém</sup> promotion, Promotion  
« Alexis Vastine »
- > **FA DPIP** 4<sup>ème</sup> promotion, Promotion « Sénèque »
- > **DPIP** 8<sup>ème</sup> promotion, Promotion Humanité
- > **DSP** 45<sup>ème</sup> promotion, Promotion « Stéphane  
Hessel »
- > **SURVEILLANTS PÉNITENTIAIRES** 190<sup>ème</sup> promo-  
tion, Promotion « Maximin Péni »
- > **FA DSP** 4<sup>ème</sup> promotion, Promotion « Jean Pinatel »



## FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS INNOVANTES

### Mise en place de l'unité de compétences 7 pour les élèves surveillants

Les 8 mois de scolarité des élèves surveillants se terminent désormais par un stage d'adaptation à la fonction également appelé « unité de compétences 7 ». Il favorise la découverte de l'établissement d'affectation, la transmission des savoirs par les pairs grâce au travail en double et l'installation des jeunes agents dans leur nouvelle vie personnelle et professionnelle.

### Département Droit et Service Public (DDSP)

Adaptation et innovation pédagogiques pour la formation à la procédure disciplinaire en détention.

L'exercice 2016, marqué par une réflexion approfondie sur les nécessaires évolutions pédagogiques pour atteindre une meilleure compréhension et intégration des compétences attendues par les élèves surveillants, a notamment mis au jour la nécessité de renforcer les séquences d'enseignement relatives aux procédures disciplinaires et d'isolement. Mieux comprendre la règle applicable et les procédures à suivre pouvant aussi passer par le repérage des erreurs à ne pas commettre, le DDSP a entrepris de recourir à la conception et à la réalisation de films mettant en scène des phases de la procédure disciplinaire ou de

la surveillance aux quartiers disciplinaire ou d'isolement sur le modèle des « 7 erreurs », afin d'amener les élèves surveillants à repérer et commenter les comportements inappropriés ou les erreurs juridiques et professionnelles. Durant ces séances, il est proposé aux élèves de visionner une première version « incorrecte », d'y cerner les « défauts, erreurs ou imperfections », d'en échanger, après quoi la même scène, « correcte » cette fois leur est proposée. Exercice « enthousiasmant » pour l'équipe transverse aux manettes de la réalisation de ces vidéos de référence, cette nouvelle méthode pédagogique a confirmé la nécessité de diversifier les méthodes pédagogiques d'enseignement de la règle afin de s'adapter aux modes d'acquisition de nos jeunes professionnels.

Dans le même esprit et grâce, au surplus, à la réelle appétence doublée de multiples propositions des acteurs de formation des services déconcentrés, le département droit et service public a engagé un renouvellement de son enseignement relatif à la déontologie professionnelle que les travaux et le RAF de 2017 devront concrétiser.



FIO greffe, mai 2016

### Prévention des violences carcérales

Le module "prévention des violences carcérales" pour les élèves surveillants a fait l'objet d'un travail de refonte des séances qui étaient dispensées par les différents départements d'enseignement de l'école.

Le département de la sécurité et le département probation et criminologie ont collaboré pour arriver à la mise en œuvre d'une séquence de formation qui se compose de quatre séances adaptées à l'évolution des réglementations, des dispositifs et des pratiques professionnelles.

La première séance est consacrée aux types et causes de violences, la deuxième aux dispositifs de prévention de la violence dans l'administration pénitentiaire, la troisième se déroule sous forme de travail dirigé et est consacrée à la prévention au quotidien et à la gestion d'une situation de violence, la quatrième séance est un atelier de simulation.

Cette séquence est assurée par les formateurs des deux départements qui l'ont élaborée avec l'appui de formateurs des directions interrégionales de Bordeaux, Lyon et Toulouse.



### Regroupement des formateurs internes occasionnels (FIO) greffe

Du 24 au 27 mai 2016, le regroupement des formateurs internes occasionnels (FIO) greffe a permis d'échanger autour des pratiques professionnelles et de travailler à la conception de nouveaux supports pédagogiques à destination des agents affectés dans les greffes pénitentiaires.

Lors de l'ouverture de ce regroupement, Claire Doucet, directrice adjointe, a insisté sur l'importance stratégique du volet formation du PAQ greffe et a tenu à remercier l'ensemble des FIO pour leur investissement dans les dispositifs de formation au sein de l'école mais aussi au niveau déconcentré sur la base des cahiers des charges établis par le département greffe pénitentiaire et applicatifs informatiques (DGPAI) de l'Énap. Ce regroupement a également été l'occasion de poser les grandes lignes directrices des nouveaux modules de formation qui seront proposés par l'Énap prochainement à savoir les spécificités de la procédure pénale des mineurs, le greffe à l'usage des DSP référents greffe.

### Département Gestion et management

La démarche d'internalisation de thématiques au département s'est poursuivie tout au long de l'année 2016 pour le public des directeurs des services pénitentiaires et des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation. Par ailleurs, les projets de création de nouvelles séquences pédagogiques se sont concrétisés (gestion des conflits dans l'équipe, négociation pour les lieutenants, introduction au management pour les premiers surveillants, les représentations, rôle et missions pour les directeurs des services pénitentiaires).



### Première formation d'adaptation des secrétaires administratif(ve)s muté(e)s sur un poste greffe

Lundi 5 septembre 2016, Sophie Bleuet, directrice de l'Énap, a réalisé l'ouverture de la première formation d'adaptation des secrétaires administratif(ve)s muté(e)s sur un poste profilé greffe, composée de 9 personnels. Ce nouveau dispositif de formation s'inscrit dans la démarche initiée par la direction de l'administration pénitentiaire relative à la reconnaissance du caractère stratégique de ces services et de sa volonté d'améliorer les conditions de travail des greffiers pénitentiaires, grâce à une formation adéquate, condition de leur fidélisation passant nécessairement par leur réussite professionnelle.

Cette formation obligatoire dès la prise de fonction, d'une durée de 4 mois, s'inscrit dans un parcours de formation alternant cursus à l'Énap et stages d'immersion dans un greffe pénitentiaire mais aussi en greffe judiciaire, afin de faciliter l'intégration de l'agent dans son environnement professionnel.

Lors de son discours d'accueil, Mme Bleuet a insisté sur l'importance de ce dispositif de formation visant à permettre aux agents d'acquérir une certaine technicité et d'appréhender au mieux leurs nouvelles fonctions, avec l'appui et l'accompagnement du département greffe pénitentiaire et applicatifs informatiques en lien avec notamment les référents interrégionaux greffe.

### Reprise de la classe préparatoire intégrée (CPI)

L'École nationale d'administration pénitentiaire organise une préparation aux concours de catégorie A et B de l'administration pénitentiaire (directeur des services pénitentiaires et directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, lieutenant pénitentiaire). Cette préparation est destinée à toute personne titulaire des diplômes exigibles pour l'accès à ces corps par la voie du concours externe, et qui sont éligibles au dispositif d'égalité des chances dans l'accès aux fonctions publiques. Après un coup d'arrêt en 2015, le nouveau décret de l'Énap a permis la réactivation en 2016 de ce dispositif favorisant l'égalité des chances.

La 8<sup>ème</sup> promotion de la CPI, composée de 13 auditeurs, a ainsi pu débiter son travail de préparation aux concours.





*Escortes judiciaires, mai 2016*





## FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS MARQUANTES

### Formation des escortes judiciaires à l'issue de la 189<sup>ème</sup> promotion de surveillants

54 surveillants stagiaires, issus de la 189<sup>ème</sup> promotion, ont débuté leur formation d'adaptation escorte judiciaire à l'issue de leur formation initiale le lundi 2 mai 2016 par le module théorique. Cette formation, suivie de trois autres modules validants, d'une durée respective d'une semaine, a pris fin le vendredi 27 mai 2016. Seuls les agents validant la pré-sélection réalisée à l'Énap ont eu la possibilité de se positionner sur les postes ouverts en PREJ, notamment les PREJ d' ORLÉANS, d'OSNY, de POISSY et du VAL-DE -REUIL dans le cadre du renforcement des effectifs.

### La nouvelle formation des CPIP en 2 ans

L'arrêté du 19 août 2016 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2006 fixant les modalités d'organisation de la formation des élèves et stagiaires conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire a mis fin au système de pré-affectation et repositionne les élèves et stagiaires sous l'autorité administrative et pédagogique du directeur de l'école sur les deux ans de formation.

Sur la formation, les enseignements dispensés à l'Énap regroupent des temps d'accueil et de présentation, des thématiques et des modules d'enseignement spécifiques à chacun des objectifs, des séquences de préparation et de retour de stages et des temps consacrés à la coordination.

La première année alterne plusieurs cycles Énap et plusieurs temps de stage.

La deuxième année de formation est dédiée à l'approfondissement de la construction de la pratique professionnelle.

Le principe de l'alternance permet donc aux formés de compléter les connaissances théoriques acquises avec la réalité des prises en charge.

L'alternance permet par ailleurs aux élèves de construire, au fur et à mesure des stages, une pra-

tique professionnelle adaptée et cohérente fondée sur des connaissances théoriques acquises permettant d'ancrer le professionnalisme de leur intervention, dont le tuteur de stage est le garant.

La fin du dispositif de pré-affectation affermit les élèves et stagiaires dans leur posture d'apprenants durant leurs deux années de scolarité.

### Sensibilisation au protocole et aux symboles de la république, temps de rassemblement des élèves

#### > Enseignement des bases protocolaires aux élèves

Consécutivement à la nomination d'un chef du protocole à l'Énap, les élèves surveillants, lieutenants et directeurs des services pénitentiaires sont désormais systématiquement formés aux gestes de base pour les cérémonies et les rassemblements. Cette sensibilisation d'une heure se déroule dès l'entrée en formation, au moment de la remise de l'uniforme.

#### > Sensibilisation aux symboles de la République

En 2016, cette intervention d'une durée de 1h30 a été dispensée aux élèves surveillants et aux participants au défilé du 14 juillet à Paris.

Les **élèves surveillants** intégrant une école de la République et une institution aux missions régaliennes, il est primordial de les sensibiliser aux symboles de la République (fête nationale, drapeau, hymne national, ...).

Pour les **participants au défilé du 14 juillet à Paris**, l'objectif était de souligner la dimension symbolique de l'évènement et de le placer dans une perspective historique.

#### > Mise en place de temps de rassemblement des élèves surveillants

A l'occasion des débuts et fins de cycles de formation à l'Énap, Sophie Bleuet rassemble les élèves surveillants sur la place d'honneur de l'école. Ces temps collectifs sont l'occasion d'insister sur les valeurs qui portent nos missions, et de transmettre des messages à caractère institutionnel.



*Formateurs relais*



*Formation enseignants 2016*



*Exercice de coordination des moyens, novembre 2016*

### **Formation des formateurs relais à l'entretien motivationnel**

La formation des formateurs relais à l'entretien motivationnel s'est déroulée du 30 mai au 10 juin 2016. Les participants ont pu renforcer leurs connaissances sur la technique de l'entretien motivationnel et sa pratique.

Une initiation au montage de séquences de formation et le développement de différents outils d'animation leur a été dispensé durant la seconde semaine.

A l'issue de cette formation ils ont été appelés à participer à la formation à l'entretien motivationnel des personnels des SPIP en co-animation avec un formateur certifié.

### **Premier regroupement des formateurs relais PLAT du 14 au 18 novembre**

Ce premier regroupement des formateurs relais radicalisation a été l'occasion d'un échange des pratiques et d'une communication ouverte et riche avec l'administration centrale. Il a également permis l'intégration d'une partie des nouveaux personnels recrutés pour assurer la poursuite de ces missions de sensibilisation des agents. L'objectif de ce regroupement était de dresser un bilan de cette première année de fonctionnement.

### **Audition de l'Énap à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)**

Paul Mbanzoulou, directeur de la recherche et de la documentation, et Guillaume Brie, enseignant-chercheur en criminologie, ont été auditionnés à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) sur la radicalisation/déradicalisation le vendredi 25 novembre 2016 à Paris.

Lors de cette audition, Paul Mbanzoulou a fait connaître la politique générale de l'Énap en matière de recherche, notamment sur la question de la radicalisation en rappelant la publication d'un dossier thématique en 2015 et en présentant le projet de recherche programmé pour l'année 2017.

Puis Guillaume Brie a présenté les principaux résultats du dossier thématique et dégagé les éléments qui se maintiennent toujours aujourd'hui. Ensuite, la radicalisation a été questionnée en particulier à l'aune des modèles de gestion de nos sociétés, entre dispositifs sécuritaires et disciplinaires.

### **Exercice préfectoral de coordination des moyens de secours à l'Énap**

Un exercice préfectoral de coordination des moyens de secours s'est déroulé à l'Énap le 22 novembre selon le scénario fictif suivant :

A 19h30, un commando armé fait intrusion sur le campus, coté accueil, faisant feu sur toutes les personnes visibles, sur le parking et dans le hall du bâtiment d'enseignement. Les terroristes prennent ensuite le contrôle de l'amphithéâtre Fallières, dans lequel se déroule un cours devant des groupes d'élèves surveillants, y occasionnant de nombreuses victimes. Le déroulement de cet exercice voit les terroristes effectuer une sortie suicide avant d'être abattus par les forces de l'ordre.

Cet exercice à très grande échelle a permis l'atteinte de nombreux objectifs pour les différents services engagés dans son déroulement, en particulier pour l'Énap :

- Tester la procédure de déclenchement de l'alarme
- Tester les consignes de confinement
- Tester la capacité de personnels de l'école (secouristes, personnels tir et technique d'intervention en particulier) à être primo-intervenants

Pour les services de secours, l'enjeu était de tester leur engagement sur un attentat ainsi qu'une évacuation de victimes à grande échelle.

Pour les forces de police et de gendarmerie, l'exercice a permis d'éprouver l'application des nouvelles tactiques opérationnelles et de tester la coopération interservices.

Des captations photos et vidéos ont été faites des différents moments, lieux et protagonistes de cet exercice, permettant un retour d'expérience très formateur.

Les 280 élèves parties prenantes de l'exercice, qui ont joué le rôle de personnes blessées, décédées ou impliquées, ont assumé leur rôle avec beaucoup de sang froid et d'abnégation, dans des conditions météorologiques particulièrement difficiles pour ceux et celles qui étaient à l'extérieur des bâtiments.

### 3 VISITES MINISTÉRIELLES

#### **Cérémonie de fin de formation et de baptême de la 189<sup>ème</sup> promotion de surveillants, promotion Franck Loudenot, en présence de Jean-Jacques Urvoas, garde des Sceaux, ministre de la Justice**

La cérémonie de fin de formation et de baptême de la 189<sup>ème</sup> promotion de surveillants, promotion Franck Loudenot, s'est déroulée le 27 avril 2016. Elle était présidée par Monsieur Jean-Jacques Urvoas, garde des Sceaux, ministre de la Justice, en présence des 850 élèves de la promotion, de la famille de Franck Loudenot, d'une délégation du centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure, des autorités civiles, judiciaires et militaires du département, des familles des élèves et des personnels de l'Énap.



#### **Visite de Robert Badinter, ministre, ancien garde des Sceaux**

Lors d'un échange avec les publics en formation présents à l'Énap, et avec la dignité des hommes comme unique destination, l'ancien garde des Sceaux nous a rappelé la lumière de nos missions.

Préserver la dignité de chaque personnel par des conditions d'exercice qui le lui permettent, préserver la dignité de chaque personne détenue par des conditions de détention qui le lui permettent : tout progrès de la condition carcérale passe par cette double exigence.

Rappelant la loi d'airain, le ministre souligne l'importance des sociétés de démocratie sociale dans la considération du niveau de décence humaine.

Les personnels de justice, rappelle-t-il, ont l'immense privilège d'être les détenteurs, les dépositaires de la dignité des êtres humains qui leur sont confiés. Une responsabilité très exigeante qui doit faire leur fierté.

*« Nous sommes les enfants de la déclaration des droits de l'homme »* livre Monsieur Robert Badinter, évoquant ainsi la proclamation qui ne doit cesser de nous guider et de nous éclairer.

Merci infiniment à la 4<sup>5ème</sup> promotion d'élèves directeurs des services pénitentiaires d'avoir permis la première venue à l'école d'Agen de Monsieur Robert Badinter.



Merci infiniment Monsieur Robert Badinter pour cette humanité que vous nous livrez.



### Cérémonie de fin de formation et de baptême de la 190<sup>ème</sup> promotion de surveillants présidée par Manuel Valls, Premier ministre

Jeudi 06 octobre 2016 s'est déroulée la cérémonie de fin de formation de la 190<sup>ème</sup> promotion de surveillants. Cette cérémonie était placée sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre Manuel Valls, accompagné de Monsieur Jean-Jacques Urvoas, garde des Sceaux, ministre de la Justice, de Monsieur Matthias Fekl, secrétaire d'État au Commerce Extérieur et député de Lot-et-Garonne, Monsieur Philippe Galli, directeur de l'administration pénitentiaire, Madame Patricia Willaert, préfet de Lot-et-Garonne, et Madame Sophie Bleuet, directrice de l'Énap, en présence des autorités civiles et militaires du département, des élèves et stagiaires, des personnels de l'école et des familles et invités des élèves mis à l'honneur.

Les élèves surveillants, lieutenants pénitentiaires et directeurs des services pénitentiaires ayant participé au défilé ont à cette occasion chanté pour la première fois « l'Énapienne ». Pendant les répétitions du défilé à Satory, les élèves ont vite saisi l'importance du chant militaire pour la coordination de l'ordre serré. À l'instar des troupes présentes pour la préparation de la fête nationale, les élèves de l'Énap ont alors rédigé un chant propre à l'administration pénitentiaire. Ainsi « L'Énapienne » a trouvé ses vers entre Satory et les

Champs Élysées. Ce 6 octobre, les élèves se voyaient honorés de présenter ce chant devant le Premier ministre et le garde des Sceaux.

Lors de son discours, il a évoqué le projet d'extension de l'école, souhaité par les élus du Lot-et-Garonne. *"L'extension est à envisager rapidement et Agen est une option naturelle. Votre école sera en première ligne pour accueillir les futurs élèves"*, a-t-il assuré.

Manuel Valls et Jean-Jacques Urvoas ont ensuite assisté à une présentation des actions de formation de l'école dans le domaine de la lutte contre la radicalisation violente et à un atelier « techniques d'intervention et de menottage » au bâtiment de simulation. Ils ont ensuite remis la médaille souvenir du défilé au peloton et aux encadrants qui ont participé au défilé sur les Champs Élysées le 14 juillet dernier. À l'issue de la cérémonie, une centaine d'élèves polynésiens a offert aux personnes présentes sur le campus le traditionnel haka. Les élèves ont ensuite entonné des chants polynésiens et organisé une démonstration de danses tahitiennes pour conclure cette belle matinée teintée de fierté et d'émotions.



## 14 juillet 2016 - L'administration pénitentiaire défile sur les Champs Élysées

Un hommage particulier a été rendu cette année à l'engagement sous toutes ses formes, sur fond de menace terroriste, dans l'armée, les forces de sécurité intérieure, le service civique ou la réserve.

Les personnels pénitentiaires sont confrontés à une radicalisation croissante dans les prisons et en milieu ouvert. Pour cette participation inédite, les défilants ont eu droit au carré d'honneur, en tête du cortège.

L'administration pénitentiaire, pour laquelle c'était une première, représentée par une délégation composée d'élèves directeurs, officiers, surveillants et personnels de l'Énap, et emmenée par Sophie Bleuet, directrice de l'école, a descendu les Champs Élysées au pas.

« Fierté » est le sentiment qui restera du défilé sur les Champs-Élysées.

La veille, dans les jardins de la Chancellerie, lors de la réception organisée par le garde des Sceaux et au cours de laquelle les élèves ont reçu la visite surprise du Président de la République, le Chef de l'État a annoncé son souhait de pérenniser la présence de l'administration pénitentiaire au défilé national.

Il a adressé ses encouragements à « *cette équipe de France de l'administration pénitentiaire* » et a affirmé sa fierté au nom des Français.

Sophie Bleuet, directrice de l'Énap, témoigne :

*« Défiler le 14 juillet 2016 sur les Champs-Élysées avec une délégation de 47 personnes, élèves et personnels, était un défi : nous devons être parfaits, fiers et dignes afin de représenter les 38 000 personnels pénitentiaires. Nous l'avons fait, avec un engagement sans faille de tous, une détermination incroyable, nécessitant des efforts physiques et un mental de compétition sportive. Les élèves directeurs, officiers et surveillants, défilants et remplaçants, ont été remarquables et remarqués : ils ont intégré et incarné les valeurs fortes de notre République, et porté haut le devoir d'exemplarité qui nous incombe. Ils ont brillamment illustré la thématique de ce défilé, « l'engagement des jeunes », en donnant à notre administration un espoir de changement profond nous redonnant la fierté, en interne comme aux yeux du grand public.*

*A nous tous de savoir entretenir cette fierté, à moi de la diffuser dès l'école ».*







# L'action culturelle

## La signature en 2016, de la nouvelle convention entre le ministère de la culture et de la communication et l'école confirme l'inscription de l'action culturelle au cœur de la formation.

Le campus est un lieu de formation au sein duquel l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire s'opère. Les propositions artistiques qui se déclinent sous diverses formes, dans différents lieux et espaces contribuent à l'intégration des élèves dans leur nouveau parcours professionnel et personnel. Des moments de sensibilisation, d'éducation artistique ou de médiation auprès des élèves génèrent au cœur de l'école, des énergies positives, des envies de construire ensemble, des espaces de respiration, d'oser penser autrement.

Plus d'une cinquantaine de propositions artistiques sont venues en contre point de la formation (autour du maintien des liens familiaux avec le spectacle « Vy », organisation du module culture CPIP 20 avec le DPC) mais aussi lors d'événements organisés avec les élèves (sensibilisation au jeu des échecs et proposition du spectacle « le joueur d'échec » de Stéphane Zweig).

La valorisation des actions culturelles faites en détention ou autour de l'enfermement reste un objectif prioritaire (diffusion de documentaires et débat, expositions).



## FOCUS

Autour du spectacle de la compagnie des hommes « **Une longue peine** » (20 octobre 2016), 450 élèves se sont mobilisés pour venir au théâtre de la ville d'Agen. Ils ont écouté quatre anciens détenus témoigner de ces années de détention, ainsi qu'une femme de détenu, racontant l'enfermement vécu depuis l'extérieur. Dans un échange qui a suivi la représentation avec l'équipe du spectacle, les élèves se sont

exprimés, témoignant à leur tour « s'être pris une claque », qu'ils ont considéré ce spectacle comme « d'utilité publique » ou bien qui leur a réitéré « que l'humain est au cœur de leur travail et nous rappelle qu'en prison, il y a aussi des êtres avec des histoires ». Lors de cet échange, l'importance accordée à la dignité des personnes en détention a été rappelée et l'intérêt de la culture en milieu carcéral souligné.

### Des élèves acteurs de leur formation

Les projets portés par les élèves sont des initiatives valorisantes et leur apportent des outils professionnels. Six projets ont vu le jour en 2016 : « sublignons la différence », « solid'énap », création d'un hymne pour la cérémonie de clôture de formation...

### Des actions citoyennes

« Je suis citoyen, je suis citoyenne » est un message fort qui a engagé l'école, ses élèves et ses personnels autour des valeurs de l'engagement, du vivre ensemble et de la responsabilité lors de la journée du 6 décembre.

Cette journée au cœur du parcours de formation revêtait une dimension pédagogique singulière : collectivement, les élèves ont travaillé sur la thématique de la citoyenneté et de l'engagement au travers d'ateliers où tous les publics étaient mélangés. Plus de 40 intervenants, 8 ateliers, un amphithéâtre « ensemble sur la route » et la soirée consacrée à un moment de danse ont affermi la cohésion et la solidarité autour de valeurs communes. Lors du rassemblement qui a clôturé cette journée, Sophie Bleuet, directrice de l'Énap, s'est adressée aux 1300 élèves : « Engagez-vous dans vos parcours professionnels et personnels. »



[www.arnaudtheval.com](http://www.arnaudtheval.com)



### Une résidence d'artiste au cœur de la formation

Depuis deux ans, la résidence d'Arnaud Théval a donné lieu à six installations, fruits d'un travail impliquant les élèves des 187, 188, 189, 190 et 191<sup>ème</sup> promotions de surveillants, la 20<sup>ème</sup> promotion de lieutenants et les directeurs (en cours). Cette résidence – une première pour une école de service public – permet de créer une dynamique entre le monde de la prison et une pratique artistique contemporaine. Arnaud Théval a engagé une réflexion et une recherche artistique grâce à de nombreuses discussions avec le personnel de l'école et les élèves. S'appuyant sur différents

points d'entrées tels que les objets interdits, le choc carcéral des personnels, les conditions de l'incorporation, les tatouages, la figure de la femme surveillante, des récits d'élèves et de personnels, Arnaud Théval façonne cette matière et crée ces opportunités esthétiques permettant à l'institution qu'un regard différent soit porté sur elle et sur ses métiers.

Objet artistique, objet sociétal, le travail d'Arnaud Théval questionne, bouscule, enrichit et rassemble. Il intègre tout autant qu'il affranchit. Il permet un épanouissant pas de côté tant pour l'individu que pour l'institution.



Le tigre et le papillon



## Intégration des élèves

Une école de service public se doit d'accueillir et accompagner ses élèves tout au long de leur formation afin de garantir les meilleures conditions pour un enseignement innovant et de qualité. Cet accompagnement doit contribuer à leur permettre de devenir des professionnels qui à leur tour transmettront des valeurs d'appartenance à une institution.

10 parcours découvertes et 5 forums d'accueil ont ainsi été organisés pour faciliter l'accueil des élèves et favoriser leur intégration au sein de l'institution.

### LES ENJEUX SONT DE :

- > Garantir l'égalité d'information et de communication pour tous les publics dès l'entrée en formation et jusqu'à la prise de poste
- > Impulser dès leur arrivée l'appartenance à une institution et ses valeurs
- > Favoriser l'engagement et les inciter à être acteurs de leur formation



### Ligne éditoriale

Sous l'autorité directe de la direction, l'unité est garante de la cohérence de la ligne éditoriale de l'Énap

Elle gère et anime les sites internet et intranet :

[www.énap.justice.fr](http://www.énap.justice.fr)

<http://e-nap.énap.intranet.justice.fr/>

### Photos

L'unité réalise des prises de vues de temps pédagogiques, institutionnels et événementiels, et alimente la photothèque de l'Énap. Chiffres clefs pour 2016 :

**360** reportages effectués – **25 000** visuels réalisés

### Rayonnement de l'école

L'unité organise la participation de l'Énap à des salons et forums métiers

- > Participation à 8 forums métiers
- > Stand d'information sur les métiers et le recrutement à la journée des métiers de la sécurité

Elle coordonne l'accueil de collèges/lycées et d'autorités :

# Communication

- > découverte des métiers dans le parcours scolaire : accueil de 15 classes de collèges et lycées accueillis en 2016,
- > organisation et accueil des Cordées de la réussite.

### Relations médias

En coordination avec le service communication de la direction de l'administration pénitentiaire, l'unité gère la couverture médiatique de l'Énap :

- > **Accueil** de la presse pour les cérémonies et les vernissages
- > **Rédaction** des communiqués de presse
- > **Organisation** et accueil de 10 sujets média sur la formation en lien avec le service communication de la DAP (France 0, France 2, France 3, France Culture, La dépêche, Le Figaro, Le Point, M6, TF1, TNTV) et accueil d'une trentaine de sujets médias autour du défilé du 14 juillet, et d'une quarantaine de sujets médias autour de la venue de Manuel Valls, Premier Ministre, le 06 octobre.

### Facebook à l'Énap

Une page « Facebook » est ouverte pour fournir des informations et des liens utiles concernant la vie sur le campus, et plus généralement en accompagnement des différents parcours de formation. L'Énap vous invite ainsi à découvrir ce nouveau relais d'information : « Énap Campus ».





# La recherche et la documentation

COLLOQUE

## Pensées et politiques réformatrices dans le domaine pénal et pénitentiaire, XIX<sup>ème</sup> - XXI<sup>ème</sup> siècle

L'Énap a organisé du 14 au 15 décembre les 4<sup>èmes</sup> journées internationales de la recherche en milieu pénitentiaire sur le thème « Pensées et politiques réformatrices dans le domaine pénal et pénitentiaire, XIX<sup>ème</sup>-XXI<sup>ème</sup> siècle ». Ouverts par Philippe Lemaire, président du conseil d'administration de l'Énap, les travaux ont tenté de faire le lien entre des problématiques soulevées lors des congrès pénitentiaires internationaux qui se sont déroulés de 1872 à 1950 et des problématiques contemporaines. Professionnels de terrain et universitaires ont croisé leurs regards pour éclairer la question des pensées réformatrices dans le domaine pénal et pénitentiaire et leurs concrétisations. Les travaux historiques répondant aux études actuelles ont permis de traiter des questions aussi diverses que la lutte des nations contre la criminalité, le régime cellulaire, la fonction et les modalités de la peine ou le sens de la peine, le premier jour, tandis que la seconde journée a été consacrée à la dangerosité, ses figures, anciennes et nouvelles ainsi que les méthodes d'évaluation. La dimension internationale de ces journées s'est traduite par la présence d'intervenants venus des États-Unis et du Canada et celle d'une délégation congolaise composée du directeur général de l'administration pénitentiaire, d'une magistrate et du chargé des relations publiques du DGAP.

Organisées en collaboration avec le Centre aquitain d'histoire du droit de l'Université de Bordeaux 4, ces deux journées se sont terminées par une synthèse des travaux réalisée par Nader Hakim, directeur de ce centre.



RAYONNEMENT

Les étudiants du master 2 de psycho criminologie de l'université de Rennes 2 ont baptisé leur promotion 2016/2017 du nom du directeur de la recherche et de la documentation de l'Énap : la promotion **Paul MBANZOULOU**. Des journées d'études « Paul Mbanzoulou » seront ainsi organisées les 18 et 19 mai à l'université de Rennes 2 autour des travaux du parrain : la réinsertion sociale et le défi de l'interdisciplinarité.

Ce choix qui honore Paul Mbanzoulou est aussi un signe de reconnaissance de la qualité de l'activité de recherche de l'Énap et son rayonnement.



## LA MÉDIATHÈQUE GABRIEL TARDE

- > **Fréquentation** : **59 699** visites (soit une baisse de **1243** visites par rapport à 2015. **4975** personnes par mois correspondant à **1243** visiteurs par semaine).  
Le nombre de personnes inscrites à la médiathèque a en revanche augmenté légèrement (+ 37)
- > **7976 prêts** sur l'année, soit **39** prêts de documents par jour

*Gabriel Tarde*

### Dont :

2943 CPIP (3440 en 2015, 2362 en 2014)  
719 Svt (878 en 2015, 476 en 2014)  
353 DSP (495 en 2015, 920 en 2014)  
256 DPIP (798 en 2015, 637 en 2014)

### Les 10 ouvrages les plus empruntés en 2016 :

- > « Droit pénitentiaire », Jean-Philippe Duroché
- > « Code de procédure pénale 2016 »
- > « Insertion et désistance des PPSMJ »,  
*Paul Mbanzoulou*
- > « Droit pénitentiaire », *Elise Fradet*
- > « Code pénal 2016 »
- > « Le comportement délinquant », *Andrews D. A.*
- > « Guide de l'exécution des peines »,  
*Laurent Griffon-Yarza*
- > « Le guide du prisonnier », *OIP*
- > « Droit pénitentiaire » *Martine Herzog-Evans*
- > « Dans la peau d'un maton », *Arthur Frayer*

### Implication dans les enseignements de l'Énap : 7 dossiers documentaires réalisés en appui aux enseignements

- > *Les victimes* (réalisé dans le cadre de la formation initiale des DSP 45 en mars 2016)
- > *La déontologie au cœur des missions et de la pratique professionnelle du CPIP* (réalisé dans le cadre de la journée thématique du 17 mars 2016 des CPIP19)
- > *Les radicalismes religieux...une menace pour les institutions* (réalisé dans le cadre d'une session de formation continue du 14 au 18 mars 2016)
- > *Les activités culturelles en détention : levier d'insertion pour les PPSMJ* (réalisé dans le cadre du module culture des CPIP20 en juin 2016)
- > *Les nouvelles notions dans la prise en charge des PPSMJ* (réalisé dans le cadre de la formation des DPIP9 en octobre 2016)
- > *Administration pénitentiaire et partenariat* (réalisé dans le cadre de la formation initiale des DPIP9 et DSP46 en novembre 2016)
- > *Le maintien des liens familiaux* (réalisé dans le cadre de la formation initiale des DPIP9 en novembre 2016)

Poursuite de l'activité d'ateliers pédagogiques optionnels à la recherche documentaire, ouverts à tous les élèves (**15 ateliers**)



## LE CENTRE DE RESSOURCES SUR L'HISTOIRE DES CRIMES ET DES PEINES (CRHCP)

**Deux faits majeurs en 2016** pour le CRHCP : L'organisation et la présentation au public, avec la collaboration active de l'unité édition de 2 expositions :

> « *Prison : genre féminin* » en partenariat avec l'université catholique de Lyon, présentée en avril 2016, puis installée à l'Énap en septembre ;

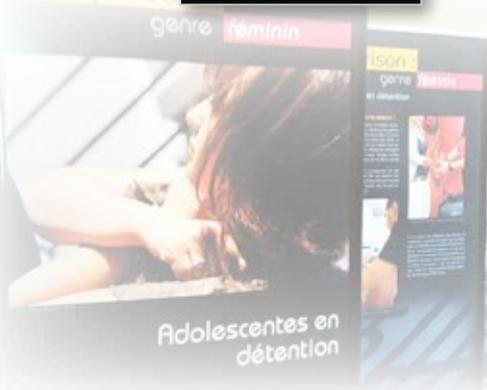
> « *Le Rouge et le blanc : les peintres du bagne* », inaugurée en novembre avec un vernissage lors du colloque de l'Énap, cette exposition rassemble une cinquantaine d'œuvres d'art (originales ou reproduites) provenant de plusieurs collections publiques ou privées, présentées la plupart pour la première fois au public.

Ces deux expositions ont aussi été l'occasion de réaliser des courts métrages venant enrichir et étayer les panneaux et œuvres présentés.

### Animations et valorisation de la mémoire pénitentiaire

> *Recueil de la mémoire pénitentiaire* : reportages photos, visites guidées audiovisuelles, collecte d'objets et de documents dans des établissements fermés ou en cours de fermeture ou sur proposition du chef d'établissement : Périgueux, Montpellier, Strasbourg, Roanne, Agen, Fresnes.

> *Conférences sur l'histoire pénitentiaire* à la demande des établissements ou partenaires : Fresnes (pôle de formation), Montpellier (pôle de formation), Strasbourg (pôle de formation), Roanne (CD), Lyon (Ucly).





## L'UNITÉ ÉDITION

---

► Chargée de la conception de toutes les publications de l'école (*y compris Presses de l'Énap*), de la réalisation d'expositions publiques, et de la reprographie des supports de cours des élèves à la demande des départements d'enseignement. L'unité édition valorise la production pédagogique et intellectuelle de l'Énap.

► **159** projets de publication (pour 98 en 2015) ont été pris en charge pour leur conception PAO.

► Le budget d'impressions externes a été divisé par deux en 2016, du fait de l'internalisation de nombreux travaux. Il est passé de **48 642€** en 2015 à **21 465€** en 2016

► Les efforts de dématérialisation et rationalisation des supports de l'Énap continuent de porter leurs fruits, puisque l'unité a à la fois diminué ses commandes extérieures, ses impressions internes et la consommation de papier, dans un contexte d'augmentation du nombre d'élèves.



## LES ARCHIVES DE L'Énap

---

Le projet de tableau de gestion des archives de l'Énap a été adressé aux Archives départementales de Lot et Garonne pour avis en 2016. Il sera finalisé en 2017.



# Les publications de l'école

## DOSSIERS THÉMATIQUES

*Étude des obligations applicables en milieu ouvert. Une analyse de la dimension coercitive de la probation - Clément Margain*

Définie par les Règles européennes de la probation comme « l'ensemble des sanctions et mesures qui maintiennent l'auteur d'une infraction dans la communauté et impliquent une restriction de liberté par l'imposition de conditions et/ou d'obligations », la probation se caractérise par la possibilité d'imposer au probationnaire des conditions qu'il devra respecter, qu'il s'agisse d'obligations (obligation de travailler ou de suivre une formation, de se soigner, d'indemniser la victime...) ou d'interdictions (interdictions de rencontrer certaines personnes, de fréquenter certains lieux, etc.). Symboles de la dimension contraignante et coercitive de la probation, ces obligations et interdictions apparaissent essentielles tant pour les condamnés, pour qui elles matérialisent le contenu de la peine de milieu ouvert et le type de conduite qui est exigé d'eux, que pour les professionnels qui prononcent ces obligations, en contrôlent le respect et en sanctionnent l'inobservation. Pourtant, force est de constater que les travaux ayant choisi d'étudier la probation par le prisme des obligations ou de la contrainte qui en résulte sont rares. La contrainte est pourtant omniprésente dans le champ de la probation et excède le cadre des seules obligations du milieu ouvert puisqu'elle est consubstantielle au droit, lui-même.



Développant une analyse de sociologie juridique dans la lignée des travaux de Jean Carbonnier sur la place du droit et de la norme, mais également de Michel Foucault sur la discipline et le coercitif, ce dossier thématique se propose d'interroger la probation sous l'angle de sa dimension contraignante afin d'analyser comment la contrainte s'exerce en milieu ouvert.

Il se compose de deux parties :

La première partie vise à dresser un état des lieux de toutes les obligations pouvant être imposées à un individu en milieu ouvert afin de cerner la dimension coercitive de la probation.

La seconde partie permet de confronter ce cadre juridique aux pratiques et aux discours des professionnels de l'exécution des peines, magistrats et personnels des services pénitentiaires d'insertion et de la probation.

## LES PRESSES DE L'Énap

### Trois ouvrages ont été publiés :

*L'efficacité du suivi des personnes placées sous main de justice. Nouvelles problématiques et nouvelles pratiques*

Sous la direction de *Paul Mbanzoulou*.

L'efficacité du suivi des personnes confiées à l'administration pénitentiaire par l'autorité judiciaire est un défi majeur qui oblige l'institution à interroger régulièrement son action, ses pratiques et à développer l'accompagnement personnalisé des publics pris en charge dans les différents dispositifs existants, en milieu fermé comme en milieu ouvert. C'est ce que le législateur français a entendu faire avec la loi du 15 août 2014, visant à renforcer l'individualisation des peines et l'efficacité des sanctions pénales, en développant des mécanismes d'individualisation.



COLLECTION

**Savoirs et pratiques**

CRIMINOLOGIQUES

En analysant les problématiques actuelles du service public pénitentiaire à travers quatre axes principaux, les contributions réunies dans cet ouvrage issu du colloque organisé à l'Énap, en novembre 2015, par le Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire (CIRAP), mettent en évidence les enjeux de l'efficacité du suivi des personnes placées sous main de justice, au travers d'une réflexion pluridisciplinaire féconde des chercheurs et praticiens, alliant approches théoriques, expérimentations locales de nouveaux dispositifs, outils et modes de prise en charge.



### Le « Manuel » des prisons

Par Fabienne Huard-Hardy

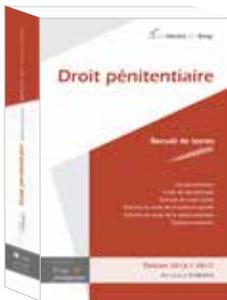
Que sont et que seront les prisons du 21ème siècle ? A cette question, une réponse univoque ne peut être apportée sans risquer la simplification ou la caricature. Car toute structure, tout lieu de vie collective soumis à un cadre institutionnel plus ou moins rigide, porte en lui les traces d'une évolution et d'un parcours qui s'inscrivent dans l'histoire. C'est précisément dans la perspective de nourrir notre réflexion contemporaine sur la prison que l'Énap a décidé de mener un travail de valorisation et d'analyse d'un fonds photographique très riche provenant d'une campagne réalisée par le Studio Henri



### COLLECTION Mémoires pénitentiaires

Manuel dans les années 1930. A partir de ces 850 clichés environ couvrant des établissements répartis sur le territoire national pendant l'entre-deux-guerres, le propos est de tenter d'aller au-delà des images et, par leur analyse, d'approcher ce que pouvait être le quotidien carcéral de cette époque, pour mieux cerner ce qui nous est dit de cette réalité. Ainsi l'identification d'éléments fondateurs d'un monde carcéral nous permet une approche à la fois documentée et critique de l'existant pénitentiaire et du sens que l'on donne à la peine. Tant il est vrai que l'on gagne à apprendre de sa propre histoire....

### Droit pénitentiaire. Recueil des textes



Le recueil de textes est une réponse concrète à l'éparpillement des sources du droit pénitentiaire. Il regroupe dans un seul support les dispositions des extraits du code pénal, du code de procédure pénale et du code de la santé publique auxquelles s'ajoutent le code de déontologie des personnels pénitentiaires et la loi pénitentiaire. Par cette recension

### COLLECTION Énap pédagogia

systematique des textes du droit interne et des textes européens, l'édition 2016/2017, à jour des dernières dispositions législatives et réglementaires, constitue un support textuel indispensable à tous les acteurs et professionnels des champs pénitentiaire et de l'exécution des peines : personnels pénitentiaires, magistrats du parquet et de l'application des peines, étudiants en droit, élèves et stagiaires de l'Énap, intervenants en milieu carcéral et à tout citoyen intéressé par les problématiques pénitentiaires.

### Les ventes des presses de l'Énap

**1415** ouvrages ont été vendus par les presses de l'Énap (**1401 en 2015**)

25	Histoire des uniformes
20	La santé en milieu carcéral
39	Les grandes dates de l'AP
42	Les métiers pénitentiaires
<b>266</b>	Recueil de textes 2015
222	Le comportement du délinquant
64	Actes du colloque "une voie vers la professionnalisation des acteurs"
<b>737</b>	Recueil des textes 2016

Le recueil de textes est le fer de lance toutes collections confondues. Le succès de ses ventes conforte les Presses de l'Énap comme pourvoyeur de ressources pédagogiques au service direct de nos élèves.

## CLASSEUR DE DROIT PÉNITENTIAIRE 2016 : UNE NOUVELLE ÉDITION EN LIGNE



Cette nouvelle édition du C.D.P était très attendue, elle est désormais offerte à tous les personnels et disponible en ligne sur le site de l'Énap. Elle sera régulièrement réactualisée pour prendre en compte les évolutions du service public pénitentiaire, de la réglementation et les réformes intervenues. Cette version électronique permet en effet à tout lecteur ou utilisateur du classeur de participer à son actualisation en proposant directement des modifications ou des précisions

Cette production est le fruit d'une collaboration riche et soutenue entre l'Énap et les services de l'administration centrale et déconcentrés.

Des élèves DPIP et DSP, également motivés par les objectifs d'un travail de recherche, ont été associés à cette rédaction et ont apporté leur contribution.

Cet ouvrage se saisit des sujets essentiels du champ de connaissance de l'administration pénitentiaire. Il complète et enrichit la précédente édition de 2007, entièrement revisitée à cette occasion.



Son ambition est triple :

- > Accompagner l'investissement des personnels et leur perfectionnement, en mettant à leur disposition une documentation facile d'accès . Celle-ci est indispensable pour conforter les bonnes pratiques professionnelles.
- > Outiller les formateurs pour qui ce support pédagogique est un socle indispensable et technique pour leurs interventions auprès des agents . Les thématiques qui concernent notre institution sont abordées de manière progressive, concrète et synthétique, mais aussi exhaustive.
- > Contribuer à faciliter la préparation aux épreuves des examens professionnels et des concours.

**Enap**  
École nationale  
d'administration  
pénitentiaire



# Les relations internationales

## LE DÉPARTEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES

Depuis son arrivée à Agen en 2000, l'Énap ne cesse de développer son activité internationale et est reconnue pour son expertise et son savoir-faire dans le domaine de la formation pénitentiaire.

Le département des relations internationales (DRI) travaille en lien avec le Service des Affaires Européennes et Internationales (SAEI), l'opérateur du ministère de la Justice « Justice Coopération Internationale » (JCI), le service des relations internationales du cabinet du directeur de l'administration pénitentiaire, les ambassades françaises, les directions d'administrations pénitentiaires ou les écoles pénitentiaires étrangères.

Ce département, composé de trois personnes, multiplie les coopérations bilatérales et, avec certains pays, l'Énap a signé des accords de coopération. **9** sont actuellement actifs. L'activité internationale de notre école s'est portée sur **101** pays (accueils, missions et contacts) depuis la création du DRI en 2000.

**5 grands objectifs** guident les actions du département des relations internationales de l'école, à l'Énap et à l'étranger:

- > Être au service des élèves en formation initiale
- > Être au service des personnels en formation continue et des départements de l'Énap
- > Représenter l'Énap sur des séminaires internationaux
- > Être présent sur les projets européens
- > Favoriser la coopération et l'assistance internationale

**1.** Être au service des élèves en formation initiale est une mission développée au DRI depuis la 37<sup>ème</sup> promotion de DSP, soit depuis 2007.

En 2016, ce sont 20 élèves de la 45<sup>ème</sup> promotion de DSP qui sont partis en stage d'une semaine dans 10 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie et Suisse) avec des organisations pénitentiaires dif-

férentes, mais avec comme thématique commune : « Les régimes différenciés ». Une restitution est mise en place quelques mois plus tard et est ouverte aux personnels et élèves de l'école ainsi qu'aux référents internationaux. Une compilation de tous les rapports de stage est effectuée et diffusée à tous les personnels pénitentiaires.

**2.** Être au service des personnels, en formation continue est une mission qui a généré de plus en plus de demandes. En effet, ces visites d'études permettent de découvrir des systèmes pénitentiaires étrangers et de transposer certaines bonnes pratiques afin d'accompagner les orientations nationales.

### > Les modules de respect

Des visites d'études sur les modules de respect en Espagne ont été mises en place par le DRI (2010, 2011, 2014, 2015) et ont conduit à la mise en place des modules de respect en 2015 au CP de Mont-Marsan.

Depuis ce sont déjà 6 établissements qui se sont lancés dans cette expérimentation.

En septembre 2016, une visite d'étude à Madrid a été effectuée avec 15 personnels des établissements porteurs du projet.

### > La probation

En mai 2016, un voyage d'étude a été réalisé par le département probation et criminologie de l'École sur l'application des techniques cognitivo-comportementales à la probation au Québec.

**3.** Représenter l'Énap sur des séminaires internationaux

En 2016, l'Énap par le biais du DRI a été représentée sur 13 séminaires ou colloques à l'étranger participant ainsi au rayonnement international de l'école (Andorre, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, et Suisse).

**4.** Être présent sur les projets européens et internationaux est une activité qui est en nette augmentation sur ces dernières années.



L'Énap est impliquée dans le réseau des écoles pénitentiaires (European Penitentiary Training Academies - EPTA) qu'elle a initié en 2008 à Agen. Cette année la conférence annuelle s'est tenue en Pologne.

L'Énap est membre de l'organisation européenne de la probation (Confederation of European Probation - CEP) depuis 2013. En 2016, la conférence annuelle a été organisée en Roumanie.

En 2016, l'Énap s'est investie dans plusieurs projets :

➤ **Projet européen Erasmus Plus** appelé « Learning by Doing » initié en 2014 au sein d'un consortium regroupant 6 pays (Roumanie, Pologne, Moldavie, Italie, Turquie et France). Le projet vise à confronter les bonnes pratiques en matière de pédagogie pour la formation pratique des personnels pénitentiaires. Le projet a mobilisé 11 formateurs de l'Énap et des services déconcentrés en France et à l'étranger.



➤ **2 projets en Côte d'Ivoire :**

- > « Appui à l'École du personnel pénitentiaire en Côte d'Ivoire », financé par l'Union Européenne
- > « Contrat C2D – Contrat de désendettement et de développement », d'appui à l'École Pénitentiaire de Côte d'Ivoire, au titre de l'aide publique au développement.

➤ **Projet de jumelage en Tunisie** (renforcement des institutions de l'administration pénitentiaire)

➤ **Projet de jumelage en Algérie** (renforcement de l'administration pénitentiaire)

5. Favoriser la coopération et l'assistance internationale est l'engagement de l'Énap qui se traduit en prêtant son expertise et son savoir-faire dans le domaine de la formation pénitentiaire afin de contribuer à l'amélioration des pratiques pénitentiaires et à l'application des normes respectueuses des droits de l'homme au niveau international.

Ceci se traduit par des accueils à l'Énap de nombreuses délégations étrangères afin de leur faire découvrir le système pénitentiaire français et nos pratiques pédagogiques.

En 2016, l'Énap a accueilli **23** délégations étrangères qui ont eu un programme spécifique pour chacune d'entre elles. Au total **80** personnels étrangers ont été accueillis par le DRI et les différents services de l'école.

Le DRI travaille également avec des experts de l'école et des services déconcentrés pour assurer des formations de personnels pénitentiaires étrangers soit à l'Énap, soit à l'étranger.

Quelques chiffres représentatifs de l'activité du service :

- **23** délégations accueillies à l'Énap
- **80** personnels étrangers accueillis par le DRI
- **13** séminaires ou colloques à l'étranger
- **10** destinations de stages internationaux des DSP 45
- **80** agents ou élèves ont été missionnés à l'étranger
- **10** formations dispensées à l'Énap, en Côte d'Ivoire et au Kosovo

### **L'Énap signe une convention avec la Russie**

Du 23 au 27 mai 2016, une nouvelle coopération s'est établie entre l'Énap et un établissement de formation pénitentiaire russe, l'Institut Juridique de Samara du service fédéral pénitentiaire de Russie. Le département des relations internationales a été contacté par cet institut de formation pénitentiaire russe en février dernier afin d'essayer de développer un partenariat avec l'Énap. Dans le cadre de ses échanges, l'école a invité les cadres de cet institut à venir à l'Énap en visite d'étude afin de pouvoir apprécier l'outil de formation pénitentiaire français.

Afin d'établir un cadre juridique favorable au développement d'actions de coopération entre les deux institutions, en clôture de cette visite d'étude pour la délégation russe, une convention de coopération a été

signée entre Sophie Bleuet, directrice de l'Énap, et le Colonel Alexandre Votinov en sa qualité de Chef de l'Institut Juridique de Samara.

L'Institut Juridique de Samara du service fédéral pénitentiaire de Russie est l'un des 7 instituts du pays formant des personnels pénitentiaires. Le pays dispose de 1 108 établissements pénitentiaires avec différents régimes de détention.

---

### **L'Énap participe à la conférence annuelle des centres de formation des personnels pénitentiaires européens, en Pologne.**

Les 15 et 16 novembre 2016, a eu lieu à Kalisz, dans le principal institut de formation du service pénitentiaire polonais, la conférence annuelle des centres de formation des personnels pénitentiaires européens. L'Énap était représentée par sa directrice Sophie Bleuet, José Marivela, Cédric Le Bossé et Marek Dunajski.

Ce réseau européen des centres de formation des personnels pénitentiaires appelé EPTA, fut créé à l'issue d'un séminaire organisé par l'Énap en novembre 2008 sur les dispositifs de formation des personnels pénitentiaires en Europe.

A la conférence 2016, présidée par l'école polonaise de Kalisz, étaient présentes les écoles pénitentiaires d'Autriche, Belgique, Catalogne, Croatie, France, Irlande, Italie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suisse, Turquie et d'Ukraine.

L'école pénitentiaire de République Tchèque a fait son entrée dans le réseau EPTA en signant le protocole d'accord lors de la conférence, les représentations de Turquie et d'Ukraine étaient présentes en tant qu'invités.

La première journée de la conférence a été consacrée aux formations sur le thème de la radicalisation dans les prisons, la seconde sur les détenus présentant des troubles psychiatriques et la présentation du système de formation en Pologne, particulièrement pointu en matière de e-learning et doté d'un bâtiment de simulation très performant.

Ce fut également l'occasion pour le réseau EPTA de signer un accord de coopération avec EuroPris (Réseau européen des administrations pénitentiaires) pour définir leur coopération future.

La journée du 17 novembre était consacrée à la visite des installations de l'école de Kalisz et à la visite du centre pénitentiaire de Piotrków Trybunalski, situé à 150 km de route de l'école polonaise.

## L'Énap signe une convention de coopération au Brésil

Du mercredi 14 au vendredi 16 décembre 2016, l'Énap était reçue comme invitée d'honneur à la 4<sup>e</sup> Rencontre nationale des écoles d'administration pénitentiaire du Brésil, organisée à Belém, dans l'état du Para.

Le Brésil est découpé en 27 états indépendants avec autant d'écoles pénitentiaires et de modes d'organisation.

Organisée par le ministère de la Justice et de la Citoyenneté et le Département national pénitentiaire (Depen), la rencontre portait sur des discussions sur l'organisation du réseau des écoles et des acteurs de la formation des services pénitentiaires, ceci afin de dessiner un plan de standardisation des écoles pénitentiaires afin de mieux former les agents pénitentiaires du Brésil, tant en formation initiale que continue.

### Accord de Coopération

Cette 4<sup>ème</sup> Rencontre nationale des écoles d'administration pénitentiaire du Brésil a été l'occasion de signer un accord de coopération entre la France et le Brésil afin de pouvoir développer des échanges, des études et des recherches scientifiques dans le domaine pénitentiaire.

La signature s'est opérée entre monsieur **Marco Antônio Severo**, directeur du Département national pénitentiaire (Depen) et représentant du Ministère de la Justice et de la Citoyenneté, et madame **Sophie Bleuet**, directrice de l'École nationale d'administration pénitentiaire.







**Fiers de vous  
et de nous**

# Les instances de l'école

## LE NOUVEAU DÉCRET FONDATEUR

Le décret du 3 mai 2016 modifiant le décret du 26 décembre 2000 relatif à l'Énap a été publié au Journal Officiel de la République Française le 05 mai 2016.

JORF n°0105 du 5 mai 2016 - texte n° 22

### Décret n° 2016-547 du 3 mai 2016 modifiant le décret n° 2000-1328 du 26 décembre 2000 relatif à l'École nationale d'administration pénitentiaire

NOR: JUST1605455D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/5/3/JUST1605455D/jo/texte>

Alias : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/5/3/2016-547/jo/texte>

**Publics concernés** : élèves, agents et partenaires de l'École nationale d'administration pénitentiaire.

**Objet** : modification de l'organisation de l'École nationale d'administration pénitentiaire.

**Entrée en vigueur** : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Notice** : le présent décret modifie les dispositions régissant l'organisation administrative, pédagogique et financière de l'École nationale d'administration pénitentiaire. Il développe ses missions pédagogiques et renforce les compétences de son conseil d'administration.

**Références** : le décret modifié peut être consulté, dans sa version résultant des modifications du présent décret, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

**Le Premier ministre,**

Sur le rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu la **loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la **loi n° 84-16 du 11 janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'**ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958** modifiée relative au statut spécial des personnels des services extérieurs de l'administration pénitentiaire ;

Vu le **décret n° 66-874 du 21 novembre 1966** modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires des services extérieurs de l'administration pénitentiaire ;

Vu le **décret n° 94-874 du 7 octobre 1994** modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 modifié portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la Justice ;

Vu le décret n° 2000-1328 du 26 décembre 2000 modifié relatif à l'École nationale d'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu l'avis du comité technique de l'École nationale d'administration pénitentiaire en date du 4 novembre 2015 ;

**Le Conseil d'État (section de l'administration) entendu, décrète :**



### Article 1

Le décret du 26 décembre 2000 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 16 du présent décret.

### Article 2

L'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :  
Art. 2.- L'École nationale d'administration pénitentiaire a pour missions :

1° La formation professionnelle initiale et tout au long de la vie des fonctionnaires et agents publics occupant un emploi dans l'administration pénitentiaire ainsi que la formation professionnelle continue des partenaires du service public pénitentiaire ;

2° La préparation à des concours de la fonction publique et, à ce titre, organise des préparations destinées à permettre la diversification des recrutements, dont les modalités sont définies par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice ;

3° La réalisation de travaux de recherches et d'études et leur diffusion ;

4° Le développement et la mise en œuvre d'actions de partenariat avec des institutions d'enseignement et de recherche ;

5° Le développement et la mise en œuvre d'actions de coopération internationale, notamment en matière de formation et de recherche.

« Elle peut assurer des prestations de service à titre onéreux. »

### Article 3

L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 4.-Le conseil d'administration comprend, outre le président nommé par décret, sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, pour une durée de trois ans renouvelable :

1° Six représentants de l'État, membres de droit :

- a) Le directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant ;
- b) Un représentant du ministre chargé de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- c) Un représentant du ministre chargé de la santé ;
- d) Un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- e) Un représentant du ministre de l'intérieur ;
- f) Le préfet du département de Lot-et-Garonne ou son représentant ;

2° Quatre fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire et quatre suppléants proposés par le directeur de l'administration pénitentiaire :

- a) Un directeur interrégional des services pénitentiaires ;
- b) Un directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- c) Deux fonctionnaires exerçant en établissement pénitentiaire, dont un chef d'établissement ;

3° Trois personnalités extérieures choisies en raison de leurs compétences, dont l'une exerce les fonctions de vice-président ; en cas d'empêchement du président, le vice-président exerce les attributions de ce dernier ;

4° Trois délégués titulaires et trois délégués suppléants élus par les élèves en cours de scolarité à l'École nationale d'administration pénitentiaire répartis en trois collèges :

- a) Personnel de surveillance ;
- b) Personnel pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- c) Personnel de direction ;

5° Un représentant du personnel titulaire et un représentant suppléant désignés par chacune des organisations syndicales siégeant au comité technique de l'administration pénitentiaire ; en cas de nouvelles consultations du personnel des services pénitentiaires, la liste des représentants peut faire l'objet, le cas échéant, de modifications ;

6° Deux représentants titulaires et deux représentants suppléants élus par le personnel de l'école.

« Les membres du conseil d'administration, à l'exception de ceux mentionnés aux 4°, 5° et 6° du présent article, sont nommés par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pour une durée de trois ans renouvelable. »

L'article 5 est ainsi modifié :

1° Les premier et deuxième alinéas sont supprimés ;

2° Au sixième alinéa, les mots : « le directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire, le directeur des enseignements, le directeur de la recherche et de la diffusion, le secrétaire général, le contrôleur budgétaire et l'agent comptable assistent aux séances du conseil d'administration avec voix consultative » sont remplacés par les mots : « le directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire, le directeur



adjoint, les directeurs chargés de la formation initiale, de la formation continue, de la recherche, le secrétaire général, le contrôleur budgétaire et l'agent comptable assistent aux séances du conseil d'administration avec voix consultative » ;

**3°** Après le sixième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le représentant du bureau de l'administration centrale de l'administration pénitentiaire chargé de la formation participe au conseil d'administration sans pouvoir prendre part au vote. »

L'article 6 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 6.-Le mandat de membre du conseil d'administration de l'École nationale d'administration pénitentiaire est exercé à titre gratuit, sous réserve du remboursement des frais de déplacement et de séjour dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires civils de l'Etat. »

L'article 7 est complété par les alinéas suivants :

« Un membre du conseil peut donner pouvoir à un autre membre dans l'hypothèse où son suppléant serait lui-même empêché de siéger. Aucun membre ne peut recevoir plus d'un pouvoir.

« Les avis et délibérations du conseil sont mentionnés dans des procès-verbaux signés par le président et adressés au garde des sceaux, ministre de la justice, ainsi qu'à tous les membres du conseil, dans la quinzaine qui suit la date de la séance. Le compte rendu synthétique des débats du conseil élaboré par le directeur est soumis à l'approbation du conseil lors de la séance suivante.

« Après adoption, le compte rendu mentionné au précédent alinéa est porté à la connaissance des personnels et élèves de l'école par tout moyen. »

L'article 8 est remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 8.-Le conseil d'administration délibère sur :

**1°** Les orientations générales de l'école, dont le programme annuel des formations après avis du conseil pédagogique et scientifique ;

**2°** Le catalogue annuel des actions de formation continue ainsi que le programme annuel des recherches, études et colloques après avis du conseil pédagogique et scientifique ;

**3°** Le rapport annuel du directeur sur l'activité de l'établissement avant sa transmission au garde des sceaux, ministre de la justice ;

**4°** Le budget et ses modifications ;

**5°** Le compte financier et l'affectation des résultats ;

**6°** Les acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles ;

**7°** L'exercice des actions en justice et les transactions ; il peut, dans les conditions qu'il détermine, déléguer ses attributions au directeur de l'école ;

**8°** Les emprunts et participations à toute forme de groupement public ou privé ;

**9°** Les catégories de contrats, conventions ou marchés qui devront, en raison de leur nature ou de leur montant, lui être soumis pour approbation ;

**10°** L'acceptation des dons et legs ;

**11°** Le règlement intérieur de l'école.

« Il fixe son règlement intérieur. »

Au deuxième alinéa de l'article 8-1, les mots : « Le directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire, le directeur des enseignements, le directeur de la recherche et de la diffusion, le secrétaire général, le contrôleur budgétaire et l'agent comptable ou leur représentant assistent aux séances du comité restreint avec voix consultative » sont remplacés par les mots : « Le directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire, le directeur adjoint, les directeurs chargés de la formation initiale, de la formation continue, de la recherche, le secrétaire général, le contrôleur budgétaire et l'agent comptable ou leurs représentants assistent aux séances du comité restreint avec voix consultative ».

## Article 9

L'article 10 est remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 10.-Le directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire est nommé par décret, sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

« Il est assisté d'un directeur adjoint, nommé par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement. »

« Il est également assisté d'un secrétaire général et des directeurs chargés de la formation initiale, de la formation continue et de la recherche, nommés par arrêté du garde des sceaux, ministre de la Justice. »

L'article 11 est modifié ainsi qu'il suit :

1° Après le premier alinéa, sont insérés les deux alinéas suivants :

« Il assure le fonctionnement et la gestion des services de l'établissement. Il recrute, nomme et gère les personnels contractuels de l'école. »

« Il met en œuvre la mission pédagogique et scientifique de l'école. A ce titre, il préside le conseil pédagogique et scientifique de l'école. » ;

2° Au troisième alinéa devenu le cinquième, après les mots : « sécurité au sein de l'établissement », sont ajoutés les mots : « dans les conditions prévues par le règlement intérieur » ;

3° Le dernier alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Il peut déléguer sa signature au directeur adjoint pour l'ensemble de ses attributions, au secrétaire général, aux directeurs chargés de la formation initiale, de la formation continue et de la recherche, dans la limite de leurs attributions respectives, ainsi qu'à leurs subordonnés. »

Après l'article 11, il est inséré un article 11-1 ainsi rédigé :

« Art. 11-1.- Sous réserve des dispositions du décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice, le garde des sceaux, ministre de la justice, peut déléguer, par arrêté, au directeur de l'école ses pouvoirs disciplinaires en ce qui concerne l'avertissement et le blâme des élèves appartenant aux corps de fonctionnaires effectuant leur scolarité à l'École nationale d'administration pénitentiaire. »

L'article 12 est ainsi modifié :

1° Après les mots : « d'enseignement ou de recherche », sont insérés les mots : « et les agents contractuels recrutés selon les modalités prévues par la loi du 11 janvier 1984 susvisée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat » ;

2° Il est ajouté un dernier alinéa ainsi rédigé :

« L'école peut, en outre, faire appel à du personnel rémunéré à la vacation pour assurer à titre accessoire un enseignement ou toute autre action relevant de ses missions. Ce personnel est recruté par le directeur de l'école. »

### Article 13

Le titre II est complété par un article 12-1 ainsi rédigé :

« Art. 12-1.- Les formateurs et les responsables de formation affectés à l'École nationale d'administration pénitentiaire sont nommés par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pour une durée de quatre ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de sept ans. »

### Article 14

Les deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article 15 sont remplacés par les alinéas suivants :

Il contribue à la définition :

1° Des programmes d'enseignement et de recherche ;

2° Du contenu du catalogue annuel de formation ;

3° Du contenu du programme annuel des recherches, études et colloques.

« Ses travaux et avis sont transmis au conseil d'administration. »

« La composition de ce conseil, qui doit comporter des représentants du directeur de l'administration pénitentiaire, du personnel et des personnalités qualifiées, et ses modalités de fonctionnement sont prévues par le règlement intérieur de l'école. »

« Le conseil pédagogique et scientifique se réunit en séance plénière, sur convocation du directeur de l'école, au moins une fois par an. »

« Les dispositions de l'article 6 sont applicables aux fonctions de membre du conseil pédagogique et scientifique de l'école. »

### Article 15

L'article 18 est modifié ainsi qu'il suit :

1° Au deuxième alinéa, après les mots : « participations de l'État », sont insérés les mots : « de l'Union européenne », le mot : « locales » est remplacé par le mot : « territoriales » et les mots : « de la Communauté européenne » sont supprimés ;

2° Après le sixième alinéa, sont insérés les alinéas suivants :

« les produits de conventions et contrats portant sur la formation des partenaires du service public pénitentiaire ou sur la formation d'auditeurs étrangers exerçant ou ayant vocation à exercer une mission pénitentiaire » ;

« les contributions de personnes publiques ou privées versées en contrepartie de prestations de services fournies par l'école » ;

« les produits financiers » ;

« les contributions aux frais de restauration et d'hébergement ou à tous autres frais des personnes séjournant à l'école. »

#### **Article 16**

Après le troisième alinéa de l'article 19, sont insérés les alinéas suivants :

- > les acquisitions des biens immobiliers ;
- > les baux et locations d'immeubles.

#### **Article 17**

Les dispositions de l'article 13 s'appliquent aux agents nommés à compter de l'entrée en vigueur du présent décret.

#### **Article 18**

Le ministre des Finances et des Comptes Publics, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, et la ministre de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

**Fait le 3 mai 2016**

Par :

Le Premier ministre :  
**Manuel Valls**

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,  
**Jean-Jacques Urvoas**

Le ministre des Finances et des Comptes Publics,  
**Michel Sapin**

La ministre de la Fonction Publique,  
**Annick Girardin**





## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : SES MEMBRES, SES DÉLIBÉRATIONS, SES RÉUNIONS 2016

### Membre du conseil d'administration 2016

#### Président :

*Philippe LEMAIRE*, procureur général près la cour d'appel d'Amiens ;

#### 6 membres de droit :

➤ Directeur de l'administration pénitentiaire :

*Philippe GALLI* (titulaire),  
*Charles GIUSTI* (suppléant) ;

➤ Représentant du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social : *Richard ABADIE* (titulaire),  
*George MARTIN-BALTAR* (suppléant) ;

➤ Représentant du ministère des affaires sociales et de la santé :

*Flore MOREUX* (titulaire),  
suppléant à nommer.

➤ Représentant du ministère de l'éducation nationale : *Olivier DUGRIP* (titulaire),  
*Annie BRESSON* (suppléante) ;

➤ Représentant du ministère de l'intérieur :  
*Jean-Martin JASPERS* (titulaire),  
suppléant à nommer.

➤ Préfète du Lot-et-Garonne ou son représentant :  
*Patricia WILLAERT* (titulaire),  
*Dominique FOSSAT* (suppléant) ;

#### 4 fonctionnaires des services déconcentrés de l'AP :

➤ Directeur interrégional des services pénitentiaires :  
Titulaire à nommer,  
*Marie-Line HANICOT* (suppléante) ;

➤ Directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation : *Valérie ROSMADE* (titulaire),  
*Stéphanie VARINARD* (suppléante) ;

➤ Chef d'établissement pénitentiaire :  
*Sylvie MANAUD-BENAZERAF* (titulaire),  
*Amadou MALLOUM* (suppléant) ;

➤ Fonctionnaire exerçant en établissement pénitentiaire : *Yolaine ETCHEVERRY* (titulaire),  
*Atmane MAMERI* (suppléant) ;

➤ 3 personnalités extérieures :  
*Emmanuel REBEILLE-BORGELLA*, inspecteur général de l'administration du développement durable ;

*Jacques LAUNAY*, conseiller d'État ;  
3<sup>ème</sup> personnalité extérieure à nommer

➤ 3 délégués des élèves :

#### Personnel de surveillance :

*Julie NICOLAS* (titulaire),  
*Nicolas LECOINTRE* (suppléant) ;

#### Personnel socio-éducatif :

*Simon-Pierre LAGOUCHE* (titulaire),  
*Jérémie CLAUDE* (suppléant) ;

#### Personnel de direction :

*Baptiste LE TENIER* (titulaire),  
*Alban MORIN* (suppléant) ;

➤ 3 représentants des organisations syndicales siégeant au CT de l'AP :

#### UFAP :

*Jean-François FORGET* (titulaire),  
*Jean-Philippe THOMAS* (suppléant) ;

#### FO :

*Valérie BRUNET* (titulaire),  
*Valérie MOUSSEEFF* (suppléante) ;

#### CGT :

*Alexis GRANDHAIE* (titulaire),  
*Christopher DORANGEVILLE* (suppléant) ;

➤ 2 représentants des personnels de l'École :

*Joëlle GIRAUX-CAUSSIL* (titulaire),  
*Marie-Jésus COPADO* (suppléante) ;  
*Gilles VERPLANCKE* (titulaire),  
*Sophie WILHEM* (suppléante) ;

Le conseil d'administration de l'Énap s'est réuni 3 fois en 2016, le 25 février, le 30 juin et le 29 novembre



## LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Le conseil pédagogique et scientifique assiste le directeur dans le choix des orientations de la direction de la formation et de la direction de la recherche. Il forme un avis, transmis au conseil d'administration.

En 2016, le conseil pédagogique et scientifique de l'Énap s'est réuni 2 fois : le 21 avril et le 20 octobre.

### Ce conseil est composé :

#### **Collège n°1 : « personnalités qualifiées »**

*Valérie SAGANT*, directrice adjointe de l'École nationale de la magistrature, antenne de Paris

*Christophe LERAT*, directeur adjoint de la recherche et de l'innovation pédagogique, école des hautes études en santé publique, Rennes

*Marc RENNEVILLE*, directeur de recherches « histoire des peines et des figures criminelles » au CNRS

*Astrid HIRSCHMANN*, maître de conférences, département de psychologie, université Rennes 2

*Eric PECHILLON*, maître de conférences, DIU droit et psychiatrie, université Rennes 1

*Nicolas DERASSE*, maître de conférences, histoire du droit, université Lille 2

#### **Collège n°2 : « représentants du personnel pénitentiaire en exercice »**

*Laurent RIDEL*, inspecteur des services pénitentiaires

*Christelle ROTACH*, directrice du CP de Marseille

*Laurent THEOLEYRE*, directeur du SPIP du Rhône

*Jeanne KRZYZANIAK*, CURFQ, DISP de Bordeaux

*Patrick VALETTE*, commandant, ERIS de Paris

*Romain MALCLES*, CPIP, SPIP de l'Ain

*Lydia AMENZOU*, major, CP de Mont de Marsan

#### **Membres Énap et DAP**

*Sophie BLEUET*, directrice

*Jean-Philippe MAYOL*, directeur adjoint

*Nathalie PERROT*, directrice de la formation

*Paul MBANZOULOU*, directeur de la recherche et de la documentation

*Line CASANOVA*, chef du bureau du recrutement et de la formation des personnels (DAP/Me4)

*Annie KENSEY*, chef du bureau des statistiques et des études (DAP/Me5)

#### **Représentants des personnels :**

*Joëlle GIRAUX-CAUSSIL* (titul.) ou

*Marie-Jésus COPADO* (suppl.)

*Gilles VERPLANCKE* (titul.) ou

*Sophie WILHEM* (suppl.)

## LE CONSEIL DES ÉLÈVES

Le conseil des élèves permet le dialogue entre les différentes promotions d'élèves en formation initiale et la direction de l'École sur les questions relatives à la scolarité des élèves et à la vie extrascolaire.

Le conseil des élèves est réuni par le directeur de l'École, qui le préside, au moins une fois par an. Il s'est réuni 2 fois en 2016 : le 26 mai et le 16 décembre.

## LE COMITÉ TECHNIQUE

### **Composition**

#### **Représentants de l'administration :**

*Sophie BLEUET*, directrice

*Jean-Philippe MAYOL*, directeur adjoint

*Catherine BAMVENS*, chef du département des ressources humaines

Invité en tant qu'expert : *Jean-Noël DECOTTIGNIES*, secrétaire général

#### **Représentants du personnel :**

*Laurent FAIVRE* (titulaire)

*Marie-Jésus COPADO* (titulaire)

*Géraldine ROUSSEAU* (titulaire)

*Michel TACHIN* (titulaire)

*Miche PAILLET* (suppléant)

*Laurent DEUZE* (suppléant)

*Corinne GAUTHIER* (suppléante)

Suppléant à nommer

Le comité technique de l'Énap s'est réuni 2 fois en 2016 : le 19 mai et le 7 octobre.

## LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

---

### Composition

#### Représentants de l'administration :

*Sophie BLEUET*, directrice  
*Jean-Philippe MAYOL*, directeur adjoint  
*Jean-Noël DECOTTIGNIES*, secrétaire général

#### Représentants du personnel :

*Laurent DEUZE* (titulaire)  
*Damien FILIPPI* (titulaire)  
*Laurent GAILLARD* (titulaire)

*Odette BAIX* (titulaire)  
*Marie-Jésus COPADO* (suppléante)  
 Suppléant à nommer  
 Suppléant à nommer  
*David LINDNER* (suppléant)

#### Médecin de prévention :

Docteur *Catherine AUGE*

Référent technique, incendie, assistant de prévention : *Alain GAIGNET*

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Énap s'est réuni 3 fois en 2016 : le 25 mars, le 19 juillet et le 3 novembre.

## LE GROUPE BIEN ÊTRE AU TRAVAIL (BEAT)

---

L'Énap a établi en 2015 son audit sur les risques psycho-sociaux (RPS). Celui-ci a été présenté au CHSCT de l'École le 25 mars 2016.

Dans le cadre de cet audit a été créé le groupe Bien-être au travail (BEAT). Ce groupe interne, qui a activement participé à la réalisation de cet audit, s'est désormais transformé en organe de veille des risques psycho-sociaux.

- Le groupe BEAT a pour objectifs :
  - d'être le relais entre la direction, le CHSCT et les agents en ce qui concerne les RPS ;
  - de suivre l'évolution de l'École dans le domaine RPS (actions menées, nouvelles situations à prendre en compte etc.) ;
  - d'apporter un avis objectif et éclairé auprès du CHSCT et de la direction sur chaque situation à risque psychosocial et proposer des actions.





# Les chiffres 2016

L'AGENCE COMPTABLE

Évolution du compte de résultat (en euros) depuis 2010 : excédentaire pour 2016



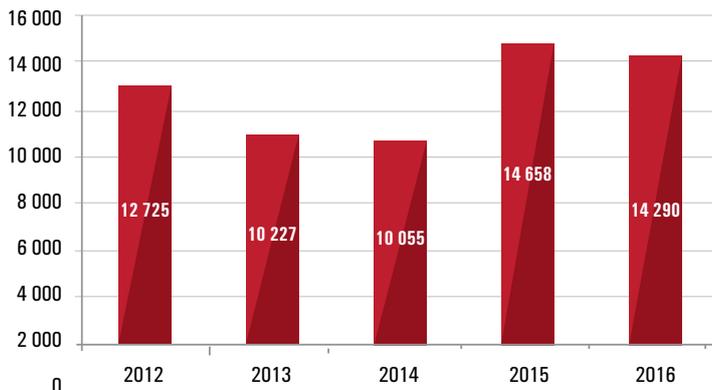
Maintien d'émission d'un nombre important de titres de recette

Nombre de titres de recettes émis



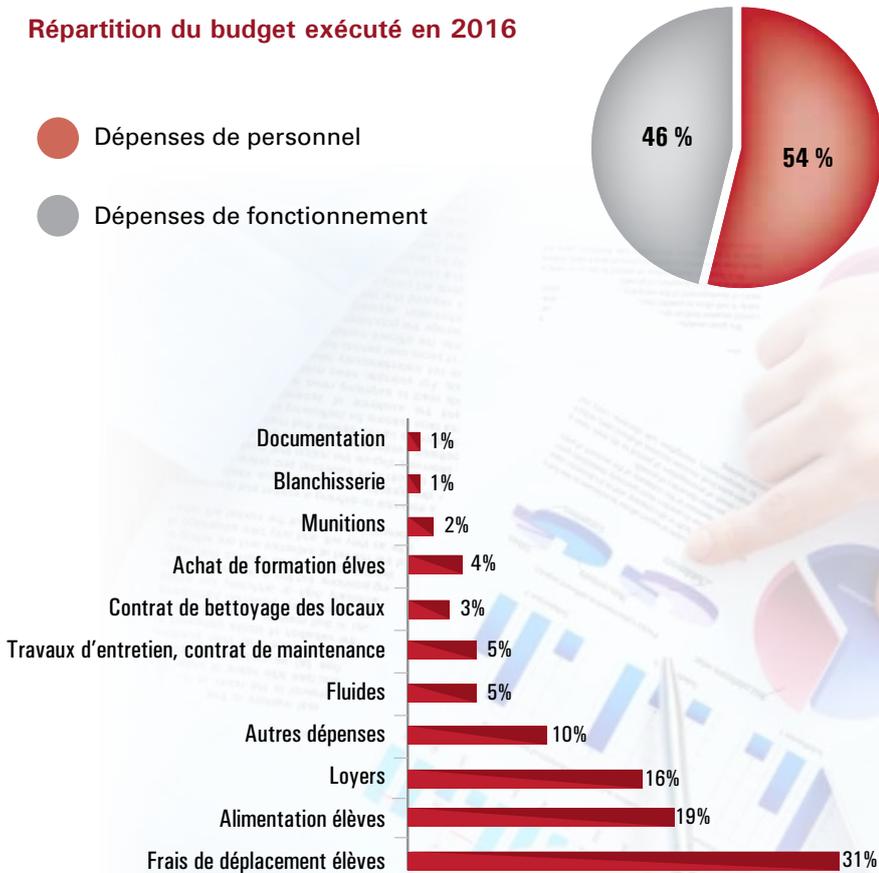
Maintien d'émission d'un nombre élevé de mandats dû principalement aux frais de déplacement

Nombre de mandats émis



## LE BUDGET

### Répartition du budget exécuté en 2016



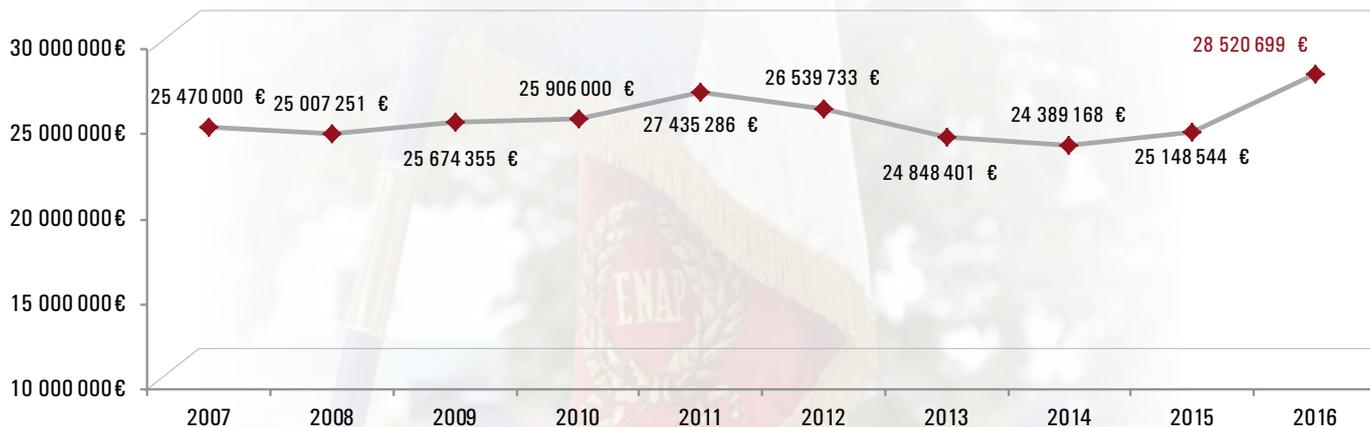
Vue de dessus des hommes  
graphiques à barres et un  
gratuit

#### L'école prend en charge le paiement des élèves

L'unité des traitements et indemnités des élèves (UTIE) a été créée sur demande de l'administration centrale afin de permettre une gestion uniforme de tous les élèves. Cette unité présente une organisation atypique puisqu'elle est cogérée par l'Énap et la DISP de Bordeaux. Avec l'appui du DSI de l'école l'UTIE a pris en charge, en 2016, plus de 2 100 élèves. En 2017 elle devra gérer plus de 4000 prises en charge.

Par ailleurs dans le cadre de la préparation de la pré-liquidation de la paye par le SIRH Harmonie, l'organisation de cette unité va encore évoluer au cours de l'année 2017 par la prise en charge de la gestion administrative des élèves et stagiaires.

**Evolution de la subvention depuis 2007**

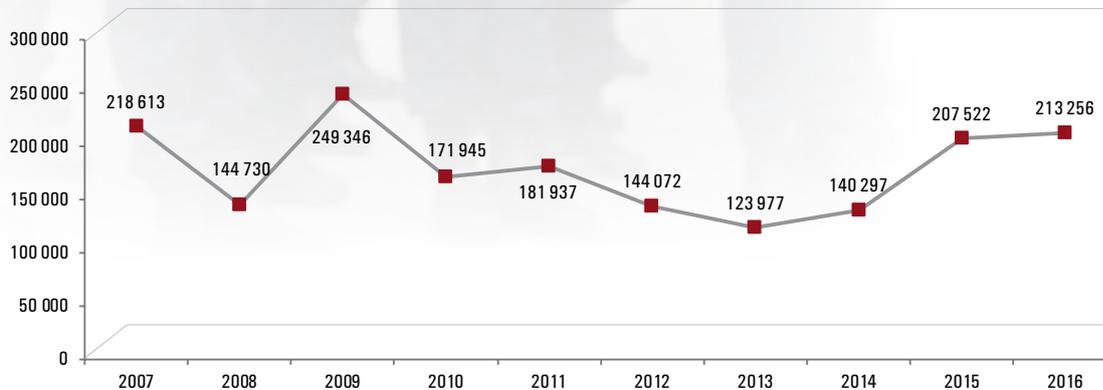


**A noter :**

**Subvention 2015 :**  
 - 1 180 000 au titre du PLAT  
 - 60 000 au titre du PART (ou PLAT 2)

**Subvention 2016 :**  
 - 1 624 800 au titre du PLAT  
 - 1 789 100 au titre du PART  
 - 2 000 000 au titre des projets structurels

**Evolution du nombre de jours élèves (NJE) depuis 2007**



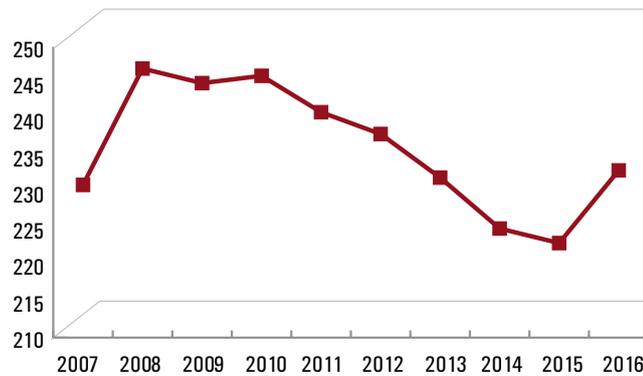
**A noter :**

**NJE 2015 :**  
 - PLAT : 28 612

**NJE 2016 :**  
 - PLAT : 32 708  
 - PART : 20 775

## LES RESSOURCES HUMAINES

Évolution de l'effectif réel (titulaires et contractuels) depuis 2007



## ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

### Direction

- Secrétariat de direction
- Assistant de direction
- Unité communication, actions culturelles et évènementielles

#### **Département des relations internationales**

### Agence comptable

### Direction de la formation

- Unité coordination des moyens
- Unité d'appui en ingénierie de formation
- Atelier du numérique
- Unité de formation des directeurs
- Unité de formation des lieutenants et premiers surveillants
- Unité de formation des surveillants
- Unité de formation des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation
- Unité de formation des personnels techniques, administratifs et catalogue de la formation continue

#### **Département Greffe pénitentiaire et Applicatifs informatiques**

- Pôle greffe
- Pôle applicatifs informatiques

#### **Département Droit et Service Public**

- Pôle droit
- Pôle service public

#### **Département Probation et Criminologie**

- Pôle méthodes d'interventions et dispositifs d'insertion
- Pôle profils des PPSMJ
- Pôle évaluation

#### **Département Gestion et Management**

- Pôle communication professionnelle
- Pôle management
- Pôle gestion administrative et financière



### ***Département Sécurité***

- Section sûreté et pratiques sécuritaires opérationnelles
- Section sport-techniques d'intervention-prévention des violences et des situations de crises
- Section tir
- Section incendie et secours à la personne

## **Direction de la recherche et de la documentation**

---

### ***Département de la Recherche***

- Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire (Cirap)
- Observatoire de la formation

### ***Département Ressources Documentaires***

- Médiathèque Gabriel Tarde
- Unité médiathèque
- Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines
- Unité édition
- Mission archives

## **Secrétariat général**

---

### ***Mission contrôle interne comptable***

### ***Département Administration Finances***

- Unité services économiques
- Unité déplacements formation
- Unité accueil

### ***Département des Ressources Humaines***

- Unité gestion des personnels et des effectifs
- Unité traitements et indemnités
- Unité traitements et indemnités élèves
- Pôle médico psycho-social
- Mission développement des compétences

### ***Département Technique***

- Unité maintenance
- Unité logistique
- Unité régie des villages

### ***Département des Systèmes d'Information***

- Unité gestion administrative
- Unité technique - infrastructure
- Unité assistance - support

# Contacts



## Secrétariat de la direction

Martine ALONSO : 05.53.98.98.93  
martine.alonso@justice.fr



## Secrétariat de la formation

Josiane PLA : 05.53.98.91.20  
josiane.pla@justice.fr

## Filière directeurs

Christine JEAY-CEPEDE, responsable de l'unité  
05 53 98 89 19  
christine.cepede@justice.fr

Laurence SOULIE, adjointe au responsable de l'unité  
05 53 98 90 35  
laurence.soulie@justice.fr

Audrey MENNESSON, gestionnaire  
05 53 98 89 21  
audrey.mennesson@justice.fr

Corinne ANTONINI, gestionnaire  
05.53.98.90.94  
corinne.antonini@justice.fr

## Filière surveillants

Christelle PUECH, responsable de l'unité  
05 53 98 89 82  
christelle.puech@justice.fr

Gauthier JONARD, adjoint au responsable de l'unité  
05 53 98 90 18  
gauthier.jonard@justice.fr

Christelle AUGE, gestionnaire  
05.53.98.89.31  
christelle.auge@justice.fr

Laure BARAUD, gestionnaire  
05.53.98.92.13  
Laure.barraud@justice.fr

Magalie CAZANOBES, gestionnaire  
05.53.98.98.98  
Magalie.cazanobes@justice.fr

Sandra GOVIN, gestionnaire  
05.53.98.89.54  
Sandra.govin@justice.fr

David LINDNER, gestionnaire  
05.53.98.92.12  
david.lindner@justice.fr

Fabien PONS, gestionnaire  
05.53.98.92.02  
fabien.pons@justice.fr

## Filière conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

Karyn BERROU, responsable de l'unité  
05 53 98 92 17  
karyn.berrou@justice.fr

Brahim HATCHANE, adjoint au responsable de l'unité  
05.53.98.89.84  
Brahim.hatchane@justice.fr

Marjorie ALEXANDRE, gestionnaire  
05.53.98.91.95  
marjorie.alexandre@justice.fr

Corinne GAUTHIER, secrétaire  
05.53.98.92.14  
corinne.gauthier@justice.fr

## Filière premiers surveillants et lieutenants pénitentiaires

Laurent FAIVRE, responsable de l'unité  
05.53.98.89.75  
laurent.favre@justice.fr

Philippe NOUHAUD, adjoint au responsable de l'unité  
05.53.98.90.26  
olivier.breton@justice.fr

Aurélien ARRAN, secrétaire  
05.53.98.90.89  
aurelie.arran@justice.fr

Amandine GICQUAIRE, secrétaire  
05.53.98.92.05  
Amandine.gicquaire@justice.fr



### **Filière personnels techniques, administratifs, et catalogue de la formation continue**

Eric MACOR, adjoint au chef d'unité  
05.53.98.89.59  
eric.macor@justice.fr

Nadine LANOE, responsable de formation  
05.53.98.90.36  
Nadine.lanoe@justice.fr

Joëlle GIRAUX-CAUSSIL, responsable de formation  
05 53 98 90 98  
Joelle.giroux-caussil@justice.fr

Christiane AYMA, secrétaire  
05.53.98.90.27  
Christiane.ayma@justice.fr

Myriam GELLY, secrétaire  
05.53.98.92.15  
Myriam.gelly@justice.fr

### **Unité communication, actions culturelles et événementielles**

Philippe CLAERHOUT, responsable de l'unité  
05.53.98.91.77  
Philippe.claerhout@justice.fr

### **Département des relations internationales**

José MARIVELA, responsable du département  
05.53.98.90.10  
jose.marivela@justice.fr

Marie-Jésus COPADO, assistante  
05.53.98.90.93  
marie-jesus.copado@justice.fr

### **Secrétariat de la direction de la recherche et de la documentattion**

Isabelle WADEL, secrétaire de direction  
05.53.98.90.91  
isabelle.wadel@justice.fr

### **CIRAP**

Paul MBANZOULOU, chef de département  
05.53.98.89.85  
paul.mbanzoulou@justice.fr

### **Observatoire de la formation**

Laurent GRAS, responsable de l'unité  
05.53.98.91.33  
laurent.gras@justice.fr

### **Unité médiathèque**

Sandrine HUSSON, responsable de l'unité  
05.53.98.91.15  
sandrine.husson@justice.fr

### **CRHCP**

Jack GARÇON, responsable de l'unité  
05.53.98.89.16  
jack.garcon@justice.fr

### **Unité édition**

Odette BAIX, responsable de l'unité  
05.53.98.89.11  
odette.baix@justice.fr



École nationale  
d'administration  
pénitentiaire

## VALEURS COMMUNES au RESP

Le Réseau des écoles du service public a élaboré une déclaration commune sur ses valeurs : les principes républicains énoncés par la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, l'idéal commun de Liberté, Egalité et Fraternité, la valeur de laïcité, le sens de l'intérêt général pour la satisfaction des besoins des bénéficiaires du service public, la transmission des valeurs professionnelles liées au service public (continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect, responsabilité).

Le RESP s'engage à dispenser la formation au service public avec fierté et honneur, et à diffuser et appliquer l'ensemble de ses valeurs en impliquant les personnels, les formateurs, les élèves, stagiaires et auditeurs.

## VALEURS SPÉCIFIQUES de l'Énap

Notre établissement public administratif trouve sa raison d'être dans la formation professionnelle initiale et tout au long de la vie des fonctionnaires et agents publics occupant un emploi dans l'administration pénitentiaire ainsi que la formation professionnelle continue des partenaires du service public pénitentiaire. Ses missions s'élargissent à la préparation à des concours de la fonction publique, à la réalisation de travaux de recherche, au développement d'échanges internationaux qui contribuent aussi au rayonnement de l'Énap.

Notre école nationale est unique, pour tous les personnels pénitentiaires, tous corps et grades confondus, qui écrivent et renouvellent une identité et une culture communes assises notamment sur le respect du même code de déontologie. L'article 3 du code de déontologie précise que les valeurs de l'administration pénitentiaire et de ses membres résident dans la juste et loyale exécution des décisions de justice et du mandat judiciaire confié et dans le respect des personnes et de la règle de droit.

Notre école, c'est d'abord une équipe au service de l'élève, une équipe toute dévouée à l'accueil, à la formation, à l'accompagnement de nos publics. Tous les personnels de l'école sont, d'une certaine façon, des acteurs de formation et à ce titre CHACUN doit être EXEMPLAIRE.

Notre école d'application professionnelle prépare le début de carrière des jeunes personnels, elle forme les meilleurs débutants possibles qui acquerront ensuite une expérience irremplaçable. Elle enseigne la norme et doit préparer ses apprenants à l'appliquer, avec l'intelligence de la situation, grâce à des méthodes, outils intellectuels et techniques incontournables permettant d'éviter l'improvisation face aux situations quotidiennes, complexes et critiques.

Notre école doit initier, apporter et soutenir l'aptitude à apprendre tout au long de son parcours professionnel. Elle doit contribuer à développer l'initiative à l'auto-formation par l'enseignement en ligne. Notre école doit être le premier lieu portant la valeur d'humanité, et de fait les devoirs d'exemplarité, de loyauté, de dignité, de respect, d'aide et d'assistance mutuelle.

## L'EXEMPLARITÉ à l'Énap

**1 L'exemplarité relève d'abord de la direction, des cadres, puis de chaque personnel** : c'est leur exemple qui est attendu des élèves. Cette valeur doit être enseignée aux élèves pour que ceux-ci l'appliquent dans leurs relations avec les usagers de l'administration pénitentiaire, conformément à l'article 17 du code de déontologie : « **le personnel de l'administration pénitentiaire doit en toute circonstance se conduire et accomplir ses missions de telle manière que son exemple ait une influence positive sur les personnes dont il a la charge et suscite leur respect** ».

**2 Tous les personnels, élèves et stagiaires de l'école doivent :**

- a. Se saluer sur le campus
- b. Exclure tous propos injurieux, vulgaires ; toute expression discriminante à connotation : sexiste, raciste, homophobe ou concernant la situation de famille, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, ou relevant des opinions politiques, syndicales, philosophiques, religieuses, en application des principes de laïcité et de neutralité du service public.

**3 Le personnel de l'école doit :**

- a. S'appliquer les règles fixées aux élèves : respect des horaires des cours, des locaux, du matériel.
- b. Respecter le code de déontologie, et notamment :
  1. La loyauté (art 7) : en s'interdisant devant les élèves les critiques envers l'institution, un établissement ou un SPIP, et plus généralement tout lieu de stage ; ainsi qu'en exécutant loyalement les ordres donnés par la hiérarchie (art 22).
  2. Le devoir mutuel de respect, aide et assistance (art 11) : en s'interdisant tout jugement de valeur sur un collègue de travail, en s'appliquant à soutenir ses collègues, en travaillant ici et maintenant, pour les promotions en cours, sans perturbation des histoires du passé.
  3. L'obligation d'agir pour faire respecter le code de déontologie (art 13) : chacun est responsable et doit interrompre des agissements prohibés puis rendre compte à la direction.
  4. Respecter les valeurs de l'administration pénitentiaire (art 3), soit la juste et loyale exécution des décisions de justice et du mandat judiciaire confié et dans le respect des personnes et de la règle de droit : en conséquence aucun enseignement ne peut contredire un texte.

**4 Tout personnel est invité à prêter serment.**

# *l'Énapienne*

*Voici le chant / de la pénitenciaire  
Tous ensemble / qui sommes si dignes et fiers  
Arborons / uniformes et insignes*

*Notre devise / honneur et discipline (x2)*

*Troisième force / au service de la France  
En ce jour / se présente notre chance  
Faisons en sorte / que notre voix perdure*

*Et porte / bien au delà des murs ( x2)*

*Mobilisés / de jour comme de nuit  
Observateurs / garants de toutes les vies  
Nous résonnons / de notre humanité*

*Au son des clés / qui rythment nos journées  
(x2)*

*Marchons ensemble solidaires et vaillants  
Portons le chant / du rassemblement  
Il est grand temps / prenons notre service*

*Rompons les rangs au son du mot justice (x2)*

## JUSTICE !!!





# Rapport d'activité

# 2016

*Passionnément*



École nationale  
d'administration  
pénitentiaire

440, av. Michel Serres  
CS 10028  
47916 AGEN cedex 9  
☎ **+33 (0)5 53 98 98 98**  
Fax : +33 (0)5 53 98 98 99

**[www.énap.justice.fr](http://www.énap.justice.fr)**



Crédits photos : Énap, ECPAD, A. Théval